

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

Journal de Neuchâtel, du canton et des régions avoisinantes

ABONNEMENTS

1 an 6 mois 3 mois 1 mois
SUISSE, franco domicile 24.— 12.— 6.— 2.10

ETRANGER: mêmes tarifs qu'en Suisse (majorés des frais de port pour l'étranger) dans la plupart des pays à condition de souscrire à la poste du domicile de l'abonné. Pour les autres pays, notre bureau renseignera les intéressés

209^{me} année

PARAIT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE

Fondée en 1738

1, RUE DU TEMPLE-NEUF ET 6, RUE DU CONCERT - TÉLÉPHONE 5 12 26 - CHEQUES POSTAUX IV. 178

ANNONCES

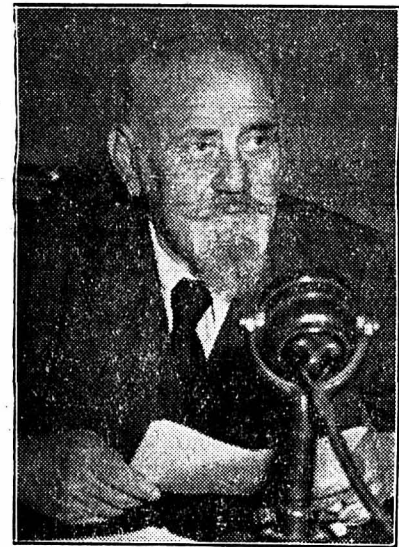
18 c. le millimètre, min. 4 fr. Petites annonces locales 12 c., min. 1 fr. 20. — Avis tardifs 35, 47 et 58 c. Réclames 60 c., locales 35 c. Mortuaires 20 c., locaux 16 c. Pour les annonces de provenance extra-cantonale: Annonces Suisses S.A. agence de publicité, Genève, Lausanne et succursales dans toute la Suisse

Les reportages de la « Feuille d'avis de Neuchâtel »
(De notre envoyé spécial — Voir les Nos des 5, 7, 11, 14 et 17 février)

A Vienne, où j'ai conversé avec le président de la Confédération autrichienne, M. Karl Renner

VI
Les organisateurs de notre voyage à Vienne se sont ingénies à faire en sorte que les journalistes suisses aient des contacts dans les milieux les plus divers de la capitale: ces organisateurs, c'est-à-dire les dirigeants dévoués du Don suisse en Autriche, ont d'ailleurs été très aimablement secondés par le chef du service de presse de l'hôtel de ville, M. Riemer, qui a cherché à nous ménager des accès auprès de toutes les personnalités dont l'opinion était susceptible de nous intéresser. C'est ainsi qu'à part les visites innombrables que, matin et après-midi, nous faisons aux œuvres de bienfaisance, aux écoles, aux hôpitaux, aux institutions diverses, sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir, un certain nombre de réceptions officielles avaient été organisées.

Partout, nous avons reçu le même accueil cordial. Les Autrichiens aujourd'hui sont très sensibles à tout ce qui vient de chez nous, à cause des secours que leur accordé notre pays sans doute, mais aussi et surtout parce qu'ils comprennent que leur nation, à bien des égards, aura dans l'Europe de demain une position assez semblable à celle de la Suisse. Deux petits pays, au centre du continent, qui ont un même intérêt à voir se réaliser autour d'eux un équilibre politique et économique.



M. Renner au micro

A la légation de Suisse...

La légation de Suisse, depuis qu'elle s'est réinstallée à Vienne, a eu la chance de pouvoir occuper un bâtiment dans les magnifiques jardins du palais Schwarzenberg, à la Prinz-Eugenstrasse. C'est dans ce cadre où la guerre n'a nullement effacé toute trace de somptuosité, que notre ministre en Autriche et Mme Feldscher nous accueillirent de la façon la plus agréable. Les réceptions chez le ministre de Suisse sont très goûtées à Vienne. On sait qu'on y rencontre des gens charmants, et que les hôtes ont repris, dans la mesure du possible, la tradition de bon accueil dont les Viennois ont toujours eu le goût, mais un goût qu'ils ne peuvent plus guère satisfaire aujourd'hui.

... où se trouvait le président Renner

Ce jour-là, il y avait beaucoup de monde dans les grands salons de la légation; mais il y avait surtout le président de la Confédération autrichienne, M. Karl Renner, qui, d'emblée, se fit présenter, les journalistes suisses et engagea avec eux une conversation de plus d'une heure. Il fut procédé à un tour d'horizon politique complet. M. Renner, l'un des chefs sociaux-démocrates au lendemain de la première guerre mondiale, fut chancelier à ce moment-là, puis il céda la place par la suite à des leaders chrétiens-sociaux. Après l'Anschluss, il vécut complètement retiré et, de ce fait, les nazis ne l'inquiétèrent pas trop.

Mais quand l'armée rouge avança à l'intérieur du pays et qu'il fallut songer à reconstituer un gouvernement provisoire autonome, on se tourna d'emblée vers M. Karl Renner. On le savait assez souple et manœuvrier. Son passé de militant socialiste ne le rendait pas suspect aux Russes, mais son attachement aux doctrines de la social-démocratie permettait d'escompter qu'il prit néanmoins vis-à-vis d'eux des distances nécessaires. Après les élections qui consacrèrent la victoire de son parti et celle, un peu plus accentuée, du Volkspartei (l'ancien parti chrétien-social) au détriment des communistes, M. Renner passa à la présidence de la république, alors qu'un chrétien-populaire, M. Figl, devenait chancelier.

Amitiés austro-suisse

Malgré ses soixante-quinze ans bien sonnés, le président Renner, est resté d'une grande vivacité. De forte car-

rière, d'allure assez épaisse, malgré le complet bleu qui cherche à l'habiller, élégamment, il s'anime en parlant et agit des mains gantées de blanc. Lui aussi nous dit d'abord tout le bien qu'il pense de la Suisse. Il a connu notre pays bien avant la guerre, ayant eu l'occasion d'assister à de multiples congrès socialistes. Il apprécie nos vins et, parlant de celui de Neuchâtel, le qualifie de « vin intelligent », slogan que j'offre avec plaisir à nos viticulteurs neuchâtois. Enfin, son souhait le plus cher serait actuellement de passer quelques jours à Ragaz, ce qui, hélas ! ajoute-t-il, est impossible au président de la république autrichienne. René BRAICHET.

(A suivre)

On peut espérer une solution prochaine du conflit de la presse en France

PARIS, 4 (A.F.P.) — On peut espérer une solution prochaine du conflit de la presse, annonce un communiqué du syndicat de la presse parisienne.

Le conflit évoqué au Conseil des ministres

PARIS, 4 (A.F.P.) — Mardi matin, au Conseil des ministres, M. Bourdan, ministre chargé de l'information, a été interrogé sur l'évolution du conflit de la presse parisienne. Il n'a pu que confirmer que le différend persistait. Le gouvernement, a-t-il déclaré, ne fera pas d'opposition si toutes les parties en cause se mettent d'accord pour une parution des journaux sur sept jours.

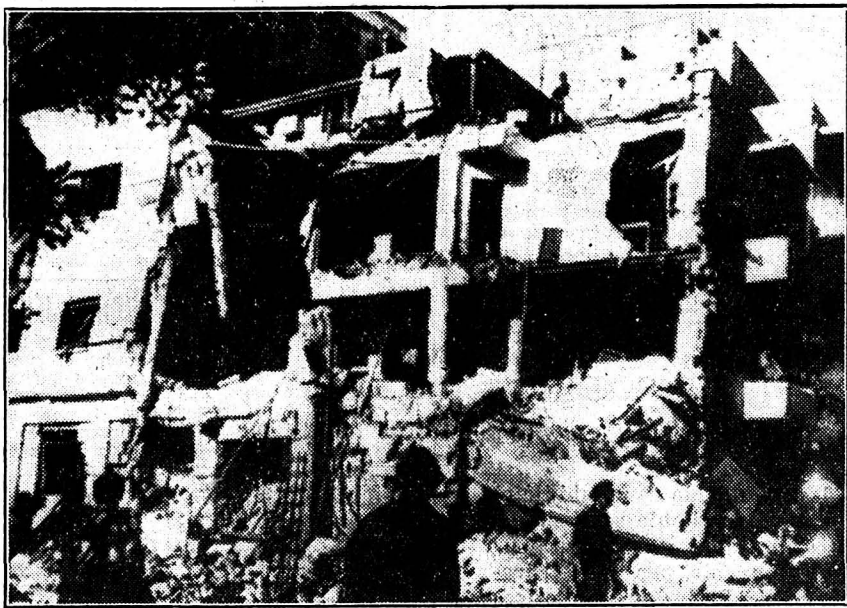
L'ordre du jour de la Conférence de Moscou

LONDRES, 4 (Reuter). — Une série de délibérations ardues attend le ministre des affaires étrangères britannique, M. Bevin, son collègue russe, M. Molotov, le général Marshall et M. Bidault, à Moscou; les questions dont ils auront à s'occuper sont les suivantes:

1. Les problèmes politiques et économiques qui se posent pour l'Allemagne.
2. La forme future de l'Etat allemand.
3. Le projet de traité de paix définitif.
4. Les propositions américaines pour la conclusion d'un pacte à quatre.
5. Le sort de la Ruhr et des champs miniers qui s'y trouvent.
6. Le traité avec l'Autriche.

A cette liste déjà longue peut encore s'ajouter la question des Dardanelles.

LE TERRORISME EN PALESTINE



Voici une téléphotographie du siège du club des officiers britanniques de Jérusalem que des terroristes ont fait sauter samedi.

UNE MINUTE HISTORIQUE DANS UNE CITÉ MARTYRE

LE TRAITÉ D'ALLIANCE FRANCO-BRITANNIQUE A ÉTÉ SIGNÉ HIER A DUNKERQUE

par les ministres des affaires étrangères de la France et de la Grande-Bretagne

MM. Bevin et Bidault se prononcent en faveur de la conclusion d'un pacte à quatre

Les dispositions essentielles du traité

PARIS, 4 (A.F.P.) — Le texte officiel du traité d'alliance entre la France et la Grande-Bretagne signé hier à Dunkerque par MM. Bidault et Bevin, prévoit que chacune des parties contractantes viendra immédiatement en aide et prètera assistance par tous les moyens en son pouvoir, militaires et autres, à celle des deux qui sera à nouveau engagée dans des hostilités avec l'Allemagne, soit à la suite d'une agression armée de la part de l'Allemagne, soit à la suite d'une action décidée en commun à l'égard de l'Allemagne du fait de l'adoption par elle d'une politique d'agression ou d'une initiative allemande de nature à rendre possible une telle politique, soit à la suite de mesures de contrôle décidées contre l'Allemagne par le Conseil de sécurité des Nations Unies.

Au cas où la sécurité de la France ou de l'Angleterre se trouverait menacée du fait de l'adoption par l'Allemagne d'une politique d'agression ou d'une initiative allemande de nature à rendre possible une telle politique, les deux parties contractantes prendront d'un commun accord, après s'être consultées, et s'il y a lieu, après consultation des autres puissances ayant compétence pour agir à l'égard de l'Allemagne, les mesures les plus propres à mettre fin à cette menace. Ces mesures seront prises conformément à l'article 17 de la Charte des Nations Unies qui permet aux puissances qui furent directement en guerre contre l'Allemagne de se prémunir contre une nouvelle agression de la part de ce pays.

Au cas où l'Allemagne manquerait à l'une quelconque des obligations économiques qui lui auront été imposées en vertu de la déclaration de capitulation ou de tout règlement ultérieur, les parties contractantes se consulteront et, s'il y a lieu, consulteront les autres puissances ayant compétence pour agir à l'égard de l'Allemagne, en vue de prendre d'un commun accord les mesures qu'appellera la situation.

La France et l'Angleterre se tiendront en consultation constante sur toutes les questions économiques en vue d'accroître la prospérité et d'assurer la sécurité économique des deux pays; les parties contractantes ne concluront aucune alliance et ne participeront à aucune coalition dirigée contre l'une d'elles. Elles ne prendront aucun engagement incompatible avec les dispositions du traité.

Le traité prendra effet à compter de l'échange des instruments de ratification et restera en vigueur sans limitation de durée, chacune des parties contractantes pouvant y mettre fin par une déclaration à cet effet avec préavis d'un an.

L'entente cordiale commentée par les deux signataires

DUNKERQUE, 4 (A.F.P.) — Immédiatement après la signature, M. Georges Bidault a pris la parole:

« Les liens entre nous ne furent jamais rompus, a-t-il dit notamment. L'alliance non écrite subsista. C'est une grande et noble chose que ce soit en ce Dunkerque, qui a été une de nos plus grandes épreuves, que les peuples français et britanniques « alignent leur destin. »

M. Bevin a parlé aussitôt après. Dans son allocution, il a déclaré: « Rien n'a jamais été brisé entre nos deux peuples. Cette alliance a été scellée par la guerre. Nous ne permettrons jamais à l'Allemagne de causer de nouveaux désastres. Peut-être sommes-nous à un stade où l'on peut faire collaborer l'esprit pratique des Britanniques et l'esprit cultivé et fin des Français. Nul ne fut plus heureux que moi de pouvoir signer avec vous ce traité. Nous allons bâtir, pierre après pierre, l'édifice de la paix nouvelle. Cette signature consacre l'engagement que la Grande-Bretagne sera toujours aux côtés de la France et la France toujours aux côtés de la Grande-Bretagne. Nous ferons de ce monde un monde meilleur pendant des siècles. »

Un communiqué conjoint

DUNKERQUE, 4 (A.F.P.) — A l'occasion de la signature du traité franco-britannique, le gouvernement français et le gouvernement britannique ont publié le communiqué suivant:

Le traité d'alliance et d'assistance mutuelle franco-britannique définit les arrangements élaborés entre les deux puissances pour établir sur une base ferme dans le cadre de la sécurité collective instituée par la Charte des Nations Unies, une garantie réciproque et particulière qu'elle prévoit contre le retour d'une menace allemande. Au moment de signer le traité, les ministres des affaires étrangères de France et de Grande-Bretagne ont exprimé le vœu que cette garantie soit bien complétée par la conclusion d'un accord à quatre qui fixe les conditions et les modalités du désarmement et de la démilitarisation de l'Allemagne.

Dislocation

DUNKERQUE, 4 (A.F.P.) — Après la signature du traité franco-britannique, M. Bevin, a gagné la Belgique. Il est attendu aujourd'hui, à 15 heures, à Berlin. Il repartira ce soir même pour Moscou.

De son côté, M. Bidault, est reparti pour Paris, à 17 h. 15, par le train spécial qui l'avait amené.

Dans la salle du congrès à Versailles

Ouverture du procès intenté à de Brinon

VERSAILLES, 5 (A.F.P.) — Un public infiniment plus nombreux que pour le procès Baudouin, garnit les tribunes au moment où Fernand de Brinon entre dans la salle du congrès. C'est le fantôme de l'homme qui, sous l'uniforme d'ambassadeur de Vichy, paraissait aux côtés de ses maîtres allemands. C'est un vieillard recroquevillé, le visage d'une maigreur effrayante.

Vers la signature d'un traité d'alliance polono-tchécoslovaque

PRAGUE, 5 (Ceteka). — On annonce officiellement mardi qu'un traité d'alliance polono-tchécoslovaque sera signé à Varsovie dans quelques jours. Les négociations, menées depuis un certain temps par les deux gouvernements, ont abouti à l'heure qu'il est.

Le problème de la construction dans le canton

Samedi et dimanche prochains aura lieu en pays neuchâtois une importante votation. Convient-il de maintenir la subvention de l'Etat à la construction de logements à 1 million ainsi que le demandent les auteurs du referendum? Ou faut-il la porter à 2 millions ainsi qu'en a décidé le Grand Conseil? C'est à cela que le peuple neuchâtois aura à répondre. Nous avons tenu à exposer pour notre part les deux points de vue et c'est pourquoi nous nous sommes adressés à deux « antagonistes », personnalités également autorisées, à M. Léo DuPasquier, conseiller d'Etat, chef du département cantonal des travaux publics, d'une part, et à M. Georges Béguin, président de la ville de Neuchâtel, directeur communal des travaux publics, d'autre part. Au lecteur, à l'électeur désormais de se prononcer!

Vanité de la surenchère

Lorsque le gouvernement proposa un taux de subvention de 10 % pour les logements, le parlement imposa 15 %. Lorsque le Conseil d'Etat déposa un projet d'un million, le Grand Conseil dispose de deux. Lorsque l'autorité fédérale prévoit un contingent de 350 logements, on lui en demande 450.

Ce système qui fait terriblement bon marché de l'argent des contribuables aurait cependant un avantage s'il contribuait au développement du pays et à la réduction de la pénurie de logements.

Malheureusement il n'en est rien et bien que l'on se dispute ferme à propos de ce fameux crédit, ce que nous sommes en mesure de dire aujourd'hui déjà, c'est que, quel que soit le montant voté en définitive, il ne se construira pas un logement de plus en 1947.

En effet, au vu des affaires présentées à ce jour, le crédit d'un million, proposé par le Conseil d'Etat pour le premier semestre, assurerait la subvention de 340 logements, ce qui correspond donc à 680 pour l'année entière. Or, en 1946, il s'est construit, il s'est réellement achevé dans notre canton 294 appartements en tout et pour tout! Prétendre dès lors qu'en doublant le crédit, on construira le double de logements, soit 1360, est de la haute fantaisie.

Car le chiffre de 294 n'a été atteint l'année dernière qu'au prix d'un effort considérable et en faisant venir chez nous plus de 300 maçons italiens.

L'arrivée en masse de cette main-d'œuvre étrangère a des conséquences que chacun peut apprécier diversement. Il est bien certain en tout cas que ces étrangers ne sont pas particulièrement soucieux de respecter les tarifs conventionnels et les contrats collectifs suisses. Il en ré-

sulte donc un certain désordre qui s'aggrave d'autant plus que cette immigration augmente et que l'inflation des crédits se développe. Il est prévu pour cette année l'arrivée de 400 maçons et de 180 manœuvres étrangers!

Le crédit d'un million qui est proposé par le Conseil d'Etat correspond donc à la capacité de construction du pays, telle qu'elle ressort des expériences faites; si l'on double ce crédit, on ne construira pas davantage, mais par contre on immobilisera un million de plus qui sera perdu pour d'autres causes telles que la réfection du réseau routier, la réorganisation des chemins de fer, la rénovation de nos écoles et l'assurance vieillesse.

Notons en passant que si l'on prétendait tout de même subventionner le double de logements, la solution la plus simple pour le contribuable consisterait non pas à doubler le crédit mais à réduire le taux de subvention de moitié, ce qui ne ferait que nous mettre au même rang que le reste de la Suisse.

Les subventions contribuent évidemment à élever le taux de l'intérêt, à augmenter le bénéfice des entrepreneurs, c'est-à-dire le coût de la construction, et à assurer plus de confort à ceux qui peuvent construire. Nous comprenons donc facilement que, dans le Comité cantonal qui demande les 2 millions, on ne compte pas moins de 25 directeurs, industriels et fondés de pouvoir, ce que nous comprenons moins bien, nous devons l'avouer, c'est que l'on trouve des syndicalistes, des socialistes, des postistes, en un mot des défenseurs de la classe ouvrière, pour soutenir cette politique.

Léo DUPASQUIER.

(Lire la suite en 4^{me} page)

Politique de construction

Le problème de la lutte contre la pénurie de logements pose d'importantes questions qui touchent essentiellement à l'économie et à la structure financière de l'Etat.

On ne peut se faire une opinion raisonnable qu'après avoir bien délimité les données du problème.

Pourquoi, tout d'abord, existe-t-il une crise du logement en Suisse et spécialement dans notre canton? C'est parce que l'activité normale de la construction a été complètement arrêtée pendant les quatre premières années du service actif et parce que, ensuite, la hausse du prix de la construction n'a pu être enrégulée ni compensée. Enfin, le contrôle fédéral des prix est intervenu énergiquement pour éviter une hausse des prix de loyer. Il faut construire, ne serait-ce, dans notre canton, que pour les besoins les plus urgents; il manque 2000 logements, dont 350 pour jeunes couples.

La hausse des loyers provoquerait immédiatement un renchérissement de la vie et des revendications justifiées de hausses de salaire. La spirale infernale de la hausse — prix de la vie — prix de production — risque-rerait de reprendre, ce qui mettrait en péril notre monnaie et notre industrie d'exportation.

Dès lors la hausse du prix de la construction a été neutralisée par les subventions, ce qui permet de construire des logements neufs à peu près aux prix d'avant-guerre.

Le système du subventionnement peut prêter le flanc à la critique. Mais il faut remarquer que ces critiques — purement négatives — n'amènent rien de positif. Pour l'instant on a rien trouvé d'autre. En votant « non » les 8 et 9 mars, on ne fera pas avancer le problème d'un pas.

Nous ne pouvons nous déclarer

d'accord avec ceux qui disent: « Il faut terminer l'expérience et voir après ». Quand une personne est gravement atteinte, on commence par la soigner et on continue à améliorer les remèdes. Mais on ne cesse pas tous soins en lui disant qu'on va chercher une meilleure médecine. On peut et on doit chercher une meilleure médecine, mais en continuant à soigner le malade.

Tout le monde s'accorde à reconnaître que la pénurie de logements touche et peut toucher chacun. Il faut parer au plus pressé tout en cherchant à améliorer sans cesse les soins. Le Conseil d'Etat avait proposé un crédit d'un million pour terminer les actions en cours. Le Grand Conseil a voté un deuxième million en étant de l'avis qu'il fallait continuer les actions entreprises.

Le canton de Neuchâtel est le seul de tous les cantons suisses, avec Appenzell, à être en dessous de son chiffre de population de 1910.

Si nous votons « non » les 8 et 9 mars, le résultat sera fort simple: on n'aura rien amélioré, on ne changera rien, sauf que toute construction sera arrêtée; pendant ce temps, dans le reste du pays, on continuera à appliquer le système en vigueur et nos jeunes, faute de trouver un logement, seront bien forcés de s'expatrier.

On a agité le spectre de la situation financière de l'Etat. Or une nouvelle fort réjouissante nous parvient à l'instant du Château: pour 1946 le produit de l'impôt cantonal a été extraordinairement élevé: il a dépassé de plus de 5 millions les prévisions budgétaires. Cette bonne nouvelle résout ainsi la difficulté financière: pas besoin d'emprunter ou de recourir à de nouveaux impôts.

Georges BEGUIN.

(Lire la suite en 4^{me} page)

Rédaction: 6, rue du Concert
Réception de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.

Feuille d'avis de Neuchâtel

Téléphone 5 12 26 - Chèques postaux IV 178

Administration: 1, Temple-Neuf
Bureaux ouverts au public: 8 h. à 12 h. et 13 h. 45 à 17 h. 30

Les avis mortuaires et avis tardifs peuvent être remis jusqu'à 2 heures du matin.

REX 5-7 mars, Jeudi 15 h., matinée
LES INFERNALES AVENTURES DU CAVALIER ROUGE

IMMEUBLES

BEAU DOMAINE

(Jura neuchâtelois), altitude 1100 m.; 157 poises avec bâtiment.

VILLA

de deux logements, quatre pièces, vue et jardin.

FRANCE

A vendre gentille propriété de rapport et d'agrément dans village du Jura.

A LOUER

Local
A louer local de 6 m. 75 sur 2 m. 70, avec canal d'écoulement.

une chambre meublée

(avec ou sans pension). Téléphone 6 35 60.

PENSIONS

Jeune homme cherche chambre avec ou sans pension, pour le 1er avril.

chambre meublée

avec ou sans pension. Offres à case postale 361, Neuchâtel.

Jeune Suisse allemande cherche, à Neuchâtel, CHAMBRE AVEC PENSION

dans famille ou pension, où l'on parle le français.

PENSION

éventuellement en échange avec un enfant, pour une école de 14 ans et demi, dans bonne famille protestante de langue française.

Chambre

dans petite famille bourgeoise en ville. Si possible avec eau courante.

FRANCE

Jeune fille de 17 ans cherche place de demi-pensionnaire pour suivre une école à Neuchâtel.

Chambre

est demandée à louer pour le 1er avril par monsieur sérieux.

Jeune Anglaise

cherche pour trois mois pension dans famille avec enfants.

Quartier du Stade

Pension très soignée avec ou sans chambre. Tél. 5 47 76.

leçons d'anglais

Adresser offres écrites à C. S. 873 au bureau de la Feuille d'avis.

OFFRES D'EMPLOIS

Admission d'ouvriers professionnels-aspirants au service de la conduite des locomotives

Les chemins de fer fédéraux engageront pendant le premier semestre 1947, au 1er arrondissement, un nombre limité d'aspirants au service de la conduite des locomotives.

DIRECTRICE DE CRÈCHE

Ensuite de démission honorable de la titulaire, le Comité de la Crèche cherche une personne aimant les enfants et capable de diriger l'institution.

MAGASINIER

homme de toute confiance, ayant permis de conduire et connaissances dans la branche auto.

EMPLOYÉS (ES) DE BUREAU

ayant des notions de comptabilité et de sténo-dactylographie seraient engagés (es) pour tout de suite ou pour époque à convenir.

VENDEUSE

pour bon commerce de primeurs, etc., situé au centre de la ville.

EMPLOYÉE

sachant l'allemand et connaissant tous les travaux de bureau.

jeunes employées de bureau

désireuses d'approfondir leurs connaissances de la langue allemande.

employé pour travaux de vigne et de cave

Offres sous chiffres R. Y. 858 au bureau de la Feuille d'avis.

Ouvrières qualifiées

trouveraient places stables à l'usine de Maillefer PAUL KRAMER, Neuchâtel.

BON DOMESTIQUE

de campagne, sachant traire et conduire les chevaux. Entrée immédiate ou à convenir.

employé chauffeur

connaissant la conduite d'un camion. Faire offres à J. Ed. Cornu, vins, « L'Aurore », Cormondrèche.

JEUNE FILLE

comme femme de chambre et pour aider au service de table.

JEUNE FILLE

pour aider au ménage et auprès de petits enfants.

JEUNE FILLE

pour faire les chambres et aider au ménage.

Sommelière

connaissant le service de table est demandée pour tout de suite à l'hôtel de la Poste, à Fleurier.

JEUNE HOMME

libéré des écoles comme aide-camionneur et pour travaux faciles.

JEUNE FILLE

pour servir au café Débutante acceptée. Entrée immédiate.

JEUNE FILLE

pour aider au ménage, où elle aurait l'occasion d'apprendre l'allemand.

employé pour travaux de vigne et de cave

Offres sous chiffres R. Y. 858 au bureau de la Feuille d'avis.

JEUNE HOMME

ayant quitté l'école, dans grande entreprise agricole d'une famille bernoise.

FRANCE

Représentants demandés dans chaque canton par maison française pour vente directe à la clientèle particulière.

JEUNE FILLE

est demandée pour aider au ménage. Place facile (trois personnes).

JEUNE HOMME

de la place, fort et honnête, pour commissions et différents travaux de magasin.

DEM. D'EMPLOIS

JEUNE FILLE de 15 ans et demi, bien éduquée, ayant suivi trois ans l'école secondaire.

volontaire

dans magasin, ménage ou comme garde d'enfant.

Ménagère

est demandée pour tenir ménage et faire cuisine soignée chez dame âgée.

collaborateur

auprès de direction, secrétariat ou éventuellement rédaction. Connaissances commerciales et juridiques complètes.

Cherchez-vous un employé qualifié et consciencieux?

Suisse, 30 ans, possédant à fond le français et l'allemand, avec de bonnes notions d'anglais.

Secrétaire sténo-dactylographe

de langue française, connaissant l'allemand, ayant de bonnes notions d'anglais et d'italien.

Jeune employée

qui sera diplômée ce printemps à l'école de commerce de Berne.

JEUNE FILLE

de 20 ans, ayant connaissances de la couture.

cherche place

pour le 16 mars, dans ménage pour apprendre, la langue française.

occupation

pour le matin ou l'après-midi. Adresser offres écrites à Y. S. 866 au bureau de la Feuille d'avis.

CHAUFFEUR

Jeune homme, 23 ans, actif et de bonne conduite.

JEUNE FILLE

quittant l'école au printemps, cherche place pour aider à la maîtresse de maison.

APPRENTISSAGES

Apprenti débrouillard est cherché pour un bon apprentissage dans fabrique d'horlogerie.

PROF. MÉDICALES

J. Lütenecker pédicure-masseur a repris ses consultations

APPRENTIES VENDEUSES

jeunes filles sortant des écoles, ayant suivi l'école secondaire.

REMERCIEMENTS

Monsieur Placide FAVRE et ses enfants, vivement touchés des nombreuses marques de sympathie et d'affection reçues au cours des jours de deuil.

FEUILLETON de la « Feuille d'avis de Neuchâtel »

Avant l'aube

par SAINT-ANGE

« Quand est-ce qu'il vous a commandé ça ?
« Eh ! ma petite dame, y a une semaine environ. C'est pas chic de faire dérange, les gens pour rien. »

'a à l'œil, fiche le camp pour cette fois !
« Ils ont mon adresse. Tu n'es plus en sûreté, mon vieux. Faut que tu démenages, demain ils peuvent rattraper par ici. »

à charger à la fois son hôte et le co-pain de la S.N.C.F.
« Ne vous bécotez pas pour ma pomme. » Je ne veux laisser personne derrière moi et j'ai encore le jarret à voilouter plus lourd que vous.

contre-bas et s'approcha du taciturne visiteur.
« Qu'est-ce que tu veux boire, Alcide ?
« Ça ne presse pas ! Jusseume s'assit en face du berger et se tut à son tour, mais les coups d'œil lancés aux clientes de sa femme, certains mouvements dont il était secouré, indiquaient son impatience de voir les commères s'éloigner.

pas d'endroits pour l'abriter ni de médecins pour le soigner. Pourtant, le colonel a été obligé de descendre en ville pour le rencontrer. La réunion s'est faite à son chevet.
« Maintenant, nous pouvons être tranquilles. Le maquis a toutes les instructions nécessaires... peut-être les dernières... ou les avant-dernières. M'est avis que le débarquement est proche.

« Le chauffeur ne sera pas du pays, il aura cru prendre un raccourci pour gagner un village.
« Tu as réponse à tout. Enfin, j'aurais préféré que tu m'annonces que l'avion ne viendrait pas cette fois-ci, que c'était remis. Les Boches se sont beaucoup montrés aujourd'hui et hier. On croirait qu'ils flairent le coup. Je les ai vus passer sur la crête avec deux tanks et d'autres voitures. Pour un peu, j'aurais pu me figurer qu'ils s'amusaient à m'encercler. Ils ont étudié mon puy Louvat à la jumelle. Belzébuth et Faraud, inquiets, les voyaient comme moi tourner sur les routes. Ils grognaient et jappaient dans leur direction. Jusseume acquiesça.
« C'est vrai, ils ont traversé trois fois le village, comme s'ils ne savaient pas où ils voulaient aller. Peut-être qu'ils complaisaient les moutons à la jumelle. Alcide haussa les épaules.
« En tout cas, nous prendrons nos précautions. Est-ce que Mlle Christine est prévenue ?
« Bien sûr, elle était à la réunion de Brive. Théodore est un ami de son frère. A Londres, ils sont inséparables, et c'est M. Xavier qui remmènera son camarade demain. Aucun autre aviateur, n'oserait se poser là-haut, en pleine nuit. »

(A suivre)

Tissus

d'avant-saison

Votre spécialiste vous conseille

POUR LA ROBE
Crêpe pure laine, une superbe qualité, coloris bleu, brun, rouge ou vert, largeur 90 cm. **10⁸⁰**

POUR LE TAILLEUR
Magnifique tissu Prince de Galles, pure laine, largeur 140 cm. **29⁸⁰**

Flanelle pure laine, une très belle qualité lourde, se fait en gris, largeur 140 cm. **22⁸⁰**

Notre choix en lainage printanier est magnifique, une visite à nos rayons vous convaincra.

La Nouveauté
AU LOUVRE
NEUCHÂTEL

COMBUSTIBLES

Combe-Varin S.A.



DRAIZES 50 Tél. 5 22 32

Kerbes sèches exploitation 1945
Tourbe malaxée et à la main

Le professeur Alb. Friedmann sen. a fait pour

TAILLEURS ET COUTURIÈRES

un livre d'études unique, par lequel chacun est capable de faire sans défaut blouses, jupes, jaquettes, manteaux raglan, pantalons de sport, etc. Ce livre garantit une coupe impeccable, et chacun désirant apprendre parfaitement la coupe doit posséder ce livre!

Le livre sur L'ART DE FAIRE SOI-MÊME DES PATRONS avec 54 figures coûte Fr. 15.—

Demander l'adresse du No 861 au bureau de la Feuille d'avis.

Les formes de fond pour les cinq patrons ci-dessus peuvent être achetées pour le prix de Fr. 10.— pour thorax de 96 cm.

Envoi direct par DUVOISIN, Ecole de dessin de mode, Seefeldstrasse 134, ZÜRICH 8.



ASPIRATEUR

Location
Vente - Echange

Au CORSET D'OR

Rosé-Guyot
Neuchâtel

GROSSESSE

Ceintures spéciales dans tous genres avec sans-ge dép. 25.45 Ceinture «salus» 5 % S.E.N.J.

CHAUFFE-EAU

neuf, à gaz, très pratique, remplace électricité. Vu double emploi, à vendre. S'adresser: M. Courvol-sier, Trois-Portes 18.

Pour votre bateau

NÉODRINE

Vernis à l'huile
Huile de lin
pure
Antifouling
Copal marin
Pinceaux
Éponges

DROGUERIE
Burkhalter
St Maurice 4
NEUCHÂTEL

A vendre pour cause de double emploi un

RADIO

trois longueurs d'ondes, état de neuf, cédé à prix avantageux. — Téléphoner au 5 47 58.

PAPIERS PEINTS



PLATRIERIE
PEINTURE

MOSER

MAÎTRE PEINTRE

Faubourg de l'Hôpital 26

A vendre beau gros

bœuf

de travail de deux ans et demi, et deux bonnes génisses

de dix-huit mois. S'adresser à Robert Gulchard, Areuse, tél. 6 35 06.

AVIS DIVERS

QUI DONNERAIT

petit chien à veuve solitaire? Bons soins assurés. Adresser offres écrites à S. J. 862 au bureau de la Feuille d'avis.

Il y aura foule à la ROTONDE

VENDREDI 7 MARS, à 20 h. 15
pour assister au grand

MEETING DE BOXE

organisé par le BOXING-CLUB, NEUCHÂTEL, sous le patronage de l'« Express », journal du soir, et sous le contrôle de la Fédération suisse de boxe

De grands champions tous chevronnés
Cavin Pfister Krahenbuhl Fluckiger
Genève Berne Berne Neuchâtel

De nombreux combats qui vous tiendront en haleine

Retirez vos places dès maintenant chez: JIKA-SPORTS
Prix des billets: Fr. 1.65 à 5.—

VENTE ANNUELLE DE L'ARMÉE DU SALUT

UN SEUL JOUR: JEUDI 6 MARS

8 h. 45: Culte d'ouverture
9 heures: **VENTE**
Dès 14 h. 30: **BUFFET** - Pâtisserie « maison »
Dès 18 heures: **Soupers à la carte**
Assiettes anglaises, aspiros, ramequins au fromage, croissants au jambon, canapés, gâteaux aux fruits, poires « Hélène », coupes Meiba.

Dès 19 h. 30 **SOIR EN FAMILLE** VENTE, JEUX, BUFFET, MUSIQUE

A vendre 800 pieds de bon

FUMIER

bovin, ainsi que deux bouffes de deux ans, chez Adrien Desaulles, Saulles (Val-de-Ruz).

Huiles d'olive

du Portugal à Fr. 6.42 de France à Fr. 7.80 le litre + verre et compris l'ea et timbres - escompte.

Zimmermann S.A.

aux Epancheurs seulement.

A vendre un

POUSSE-POUSSE

blanc, avec capot et petit matelas, en bon état, 40 fr.; une chaise d'enfant, 10 fr. — S'adresser: 6, Petit-Catéchisme.

A vendre un

fourneau de catelles blanches

10 fr. M. Edmond Humbert-Droz, Auvenerier 23.

A vendre un

vélo de fillette

moderne, à l'état de neuf. S'adresser, entre 13 h. et 14 heures: Orangerie 2, 2me étage.

Baisse sur sucre

interventi, gros déchet, de Tchecoslovaquie, 96 %, dans les magasins Meier S. A., puisqu'il est à 2 fr. 45 le kg. par 5 kg. et sans coupons encore!

A vendre petit

accordéon chromatique

très solide, 100 fr. Convient pour café ou chalet. — A la même adresse.

renard

très peu porté, couleur naturelle, 60 fr. S'adresser le soir après 19 heures. Demander l'adresse du No 878 au bureau de la Feuille d'avis.

Cuisinière à gaz

à vendre, marque « Soletre », quatre feux, deux fours de côté, état de neuf. Prix avantageux. S'adresser: avenue For-nachon 22, Pesoux.

Louez Achetez Vendez

Machine «Singer»

dernier modèle, état de neuf, à vendre tout de suite (cause départ). Demander l'adresse du No 861 au bureau de la Feuille d'avis.

A vendre une automobile

« FORD »

modèle 1933, 18 CV, en très bon état. Prix avantageux. — Adresser offres écrites à N. E. 863 au bureau de la Feuille d'avis.

A vendre

faute d'emploi, cinq cymbales, zildjyan véritables, 32 cm., dans un jeu formidable pour charleston. Prix avantageux. — Ecrire à Otto Barbi, Kursaal, Montreux.

Votation cantonale des 8 et 9 mars 1947

QUI DIT **surenchères**
DIT **déficits**
DIT **augmentation des impôts et du coût de la vie**

VOTEZ NON

COMITÉ RÉFÉRENDARE.

A vendre à la Tène un petit

chalet

A la même adresse, une machine à bois,

raboteuse

dégauchisseuse. Seletto, Bevaix.

MAGASINS MEIER S. A.
Huile de noix sans coupons, pour ménages collectifs, pensions; une mortadelle succulente... et tendre, un vrai régal!

Poussette
marque « Helvétia », en bon état, à vendre. S'adresser: Côte 47, 1er étage, à gauche.

Baux à loyer

au bureau de l'imprimerie

Votation cantonale des 8 et 9 mars 1947

Pas de bonne politique sans de bonnes finances

VOTEZ NON

COMITÉ RÉFÉRENDARE.

COURS PROFESSIONNEL de

SECRETAIRES COLLABORATRICES POUR DENTISTES

ÉCOLE LÉMANIA LAUSANNE

Tél. 3 05 12

MARIAGE

Veuf, sans enfant, dans la quarantaine, de situation aisée, désire faire la connaissance d'une personne de conditions analogues. Faire offres écrites sous chiffres G. A. 868 à case postale 6677, Neuchâtel.

PERDUS - TROUVÉS

Egaré à Pesoux, depuis le 23 février, une

jeune chatte gris tigré

(une patte de devant blanche et l'autre grise). Le rapporter contre bonne récompense à l'imprimerie Albarin, Pesoux.

porte-monnaie

double, avec fermeture éclair, contenant environ 250 fr. Contre récompense à l'Armée du Salut, Ecluse 18, tél. 5 13 24.

Perdu, vendredi soir, une boîte dans laquelle se trouvaient huit

bagues en or

de la rue Saint-Honoré à la Croix-du-Marché. Prière de la rapporter à Mile L. Schneider, « Au Sans Rival ». Bonne récompense.

Perdu

une paire de lunettes

dimanche 2 mars, entre Chauxmont et Neuchâtel. Le rapporter contre récompense au poste de police.

ACHAT

On demande à reprendre un

magasin d'alimentation

ou de cigares, très bien situé. Adresser offres écrites sous chiffres T. P. 867 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche à acheter d'occasion une

machine à laver

avec essoreuse, en parfait état. Faire offres avec prix sous chiffres T. P. 860 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche à acheter d'occasion une

machine à tricoter

Demander l'adresse du No 861 au bureau de la Feuille d'avis.

LIVRES

classiques, modernes et d'art sont demandés à acheter par particulier. Faire offres sous chiffres S. R. 877 au bureau de la Feuille d'avis.

Ne brûlez pas le papier!

Nous pensions tous que, la guerre étant terminée, tout irait de nouveau bien. Les journaux devenant de plus en plus épais et les bordereaux d'impôts de plus en plus longs, nous avons pensé qu'il y avait du papier en abondance et nous ne l'avons plus mis soigneusement de côté comme pendant la guerre. Nous l'avons jeté et détruit avec insouciance.

Mais aujourd'hui, l'artisanat et l'industrie lancent soudain un cri d'alarme. Ils réclament du carton. Or, pour produire davantage de carton, il faut davantage de vieux papier, de ce vieux papier qui traîne partout, que nous jetons ou brûlons d'un cœur léger. Faute de carton, le relieur ne peut pas relier ses livres. Les fabricants de poudre à lessive, de paille de fer, de pâtes alimentaires, de chaussures et de vêtements se demandent où trouver du carton pour servir convenablement les centaines de milliers de ménagères suisses.

« Dans quoi devons-nous expédier nos bocaux de confiture? » se demandent les fabricants de conserves. « Comment emballer nos produits de valeur pour les expédier dans le monde entier? » disent les fabricants d'horlogerie et de broderie. L'industrie pharmaceutique ne sait plus non plus dans quoi vendre ses spécialités. Dans des milliers d'entreprises, les marchandises s'accumulent parce que, faute de carton, on ne peut pas les porter à la gare ou à la poste. Industriels, artisans, commerçants grands et petits, tous courent à la fabrique de carton, implorent et supplient. « Mais la plus belle fille du monde ne peut donner que ce qu'elle a », dit le fabricant. Pour que nos machines produisent du carton, il faut les alimenter. Il nous faut des matières premières, des matières premières et encore des matières premières. Si nous voulons combler tous les désirs, il nous faut 60 millions de kilos de vieux papier. Vous entendez bien: 60.000 tonnes ou 6000 wagons de vieux papier. Ni plus ni moins!

Comprenons-nous maintenant pourquoi le vieux papier ne doit pas être brûlé, même s'il fait très froid? Comprenons-nous qu'il ne faut pas perdre un gramme de vieux papier? Tout doit être récupéré, absolument tout*.

C'est pourquoi vous tous, consommateurs de papier grands et petits, courez au galetas, à la cave, à vos archives, tirez en avant tout le vieux papier, accumulé, tous les journaux, papiers d'emballages, cartonnages, cartons ondulés, etc., qui traînent chez vous et n'y servent à rien.

Téléphonez au chiffonnier de venir chercher ce vieux papier et de le donner aux fabricants de carton. Demandez aux enfants des écoles de ramasser tout ce précieux matériel. Ils y gagneront quelques sous et vous aurez de nouveau de la place. La fabrique de carton pourra de nouveau travailler et livrer. Et tous ses clients, de la grande usine au petit magasin de village, seront de nouveau pleins d'entrain, ils pourront emballer leurs marchandises, les expédier et les vendre.

Office de guerre pour l'industrie et le travail
Bureau pour l'emploi des déchetés et matières usagées, Berne
Téléphone (031) 61 28 86

* Le ramassage par les écoles dépend de la collaboration volontaire des instituteurs et institutrices. De ce fait, les enfants étant surchargés, eux aussi, nous ne pouvons pas garantir que le vieux papier sera cherché partout. D'autre part, les chiffonniers manquent de personnel pour aller chercher les petites quantités de papier accumulées dans des centaines de milliers de ménages. Aussi, n'attendez pas passivement qu'il se produise quelque chose, mais agissez vous-même. Cherchez le moyen de faire parvenir votre vieux papier au chiffonnier, au besoin en le lui apportant vous-même. Ou téléphonez à Neuchâtel au numéro 5 35 41 et l'Office de guerre pour l'industrie et le travail fera tout son possible pour faire chercher votre vieux papier.

A vendre

deux hangars 60 m. X sur 7 m. 75;
un hangar 65 m. X 17 m. 20;
deux baraques 16 m. X 6 m., cuisine et cantine, démontables, avec équipement;
lignes électriques, poteaux, isolateur, fils, etc.;
courroies de transmission;
trois moteurs électriques 17 CV, 25 CV, 32 CV;
quarante wagonnets à étage, en fer;
500 m. voies Decauville, écartement 60 cm., profil 50-55 mm.;
3000 m. voies Decauville, écartement 60 cm., profil 65 mm.;
vingt-deux aiguilles, écartement 60 cm.;
cinq plaques tournantes, écartement 60 cm.;
onze saute-raills, écartement 60 cm.;
collier, bâche, couverture de cheval;
quatre chars-camions avec épondes;
deux bennes sur pneumatiques avec épondes;
outillage divers.

S. A. des Marais des Ponts
LES PONTS-DE-MARTEL (Neuchâtel)
Tél. 039/3 71 07

Bottes en caoutchouc

Pour enfants . . . Fr. 9.40
Pour dames . . . Fr. 21.30
Bottes américaines . Fr. 16.40
Bottes à crémaillères Fr. 19.80
Caoutchoucs pour messieurs . Fr. 9.80



KURTH Neuchâtel

Le problème de la construction en pays de Neuchâtel

Vanité de la surenchère

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

On nous dit beaucoup qu'il faut être optimistes, voir le développement de la cité et que l'argent dépensé pour ces nouveaux logements ne compromettra pas d'autres actions à venir. Laissons donc l'avenir avoir soin de lui-même et parlons un peu de ce qui se fait aujourd'hui.

Les autorités communales consacrent et ont consacré des sommes déjà considérables pour subventionner les nouveaux logements, mais ce faisant, elles ont naturellement dû renoncer à assainir les taudis, les logements vétustes, borgnes et malsains qui existent encore nombreux dans nos villes. Nous lisons le 28 février dans ce journal qu'une entreprise anglo-américaine allait s'installer chez nous. C'est fort bien, cependant si ces industries sont « attirées » chez nous et viennent s'y installer grâce aux allégements fiscaux qu'on leur consent et aux subventions de logements qu'on leur verse, on doit constater que les « chers » confédérés, les spécialistes étrangers, les anglo-américains même, bref tous les nouveaux venus sont logés dans des immeubles modernes avec tout le confort, dans de coquettes maisons familiales qui sont construites en bonne partie avec les impôts que paient les braves Neuchâtelois qui vivent dans les sombres locaux de la rue du Neubourg, des Fausses-Brayes ou de la rue de l'Industrie.

Nous craignons donc un peu les aspects « secondaires » de cette politi-

que et lorsque nous pensons à son issue, nous sommes tentés de nous remémorer une fable de La Fontaine où il est question d'une grenouille et d'un bœuf.

Nous sommes d'ailleurs désireux comme tous les patriotes de développer notre canton et ses cités, mais nous voudrions que ce développement fût sain et procédât d'abord d'un assainissement et d'une consolidation de ce que nous avons déjà.

Nous voudrions éviter un gonflement artificiel que nous tenons pour dangereux. La subvention nous paraît une solution de facilité qu'il faut contenir dans de justes limites correspondant à nos possibilités réelles. La pénurie de logements doit être vaincue par un effort de l'initiative privée qu'il ne faut pas décourager en y substituant à tout propos les deniers publics. Les tâches de l'Etat sont immenses, elles concernent les voies de communication, les écoles, les assurances sociales, etc., mais de grâce, laissons encore la chambre à coucher dans le domaine privé.

Or, les taux de subvention étant chez nous plus élevés que partout ailleurs, si l'on augmente encore les crédits, on disperse ses efforts et la Confédération ne manquera pas d'en tirer argument pour réduire ou supprimer son aide dans de nombreux autres secteurs où nous avons cependant besoin d'elle. Pour gagner quelques logements que l'initiative privée doit construire elle-même de toute manière, nous allons donc compromettre peut-être des millions que l'on nous refusera dans d'autres domaines alors qu'ils nous seraient indispensables.

D'autre part, la politique de subventions est une politique de servitude; servitude du propriétaire enfermé dans des hypothèques légales et d'autres restrictions; servitude des communes qui sont obligées de délaisser leurs tâches essentielles pour ne pas manquer quelques milliers de francs de subvention de logements; servitude du canton qui doit subir à son tour les conditions de la Confédération. Accepterions-nous toutes ces servitudes, crainte de manquer d'esprit d'entreprise, et cela au lendemain du 1er mars et à la veille de célébrer le centenaire de notre libération? Je ne pense pas qu'il faille être si pessimiste. La pénurie de logements doit être vaincue par les Neuchâtelois eux-mêmes auxquels nous n'avons pas, nous Neuchâtelois, à refuser notre confiance.

Les Neuchâtelois d'abord! Léo DUPASQUIER.

Politique de construction

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

L'Etat a les moyens de financer cette étape des 2 millions; il y en a 5, de ces millions, qui viennent de tomber presque miraculeusement dans les caisses de l'Etat.

On a voulu opposer villes et campagnes. C'est une erreur et c'est dangereux. La prospérité des villes et des campagnes, de même que leur dépression, font un. Nos amis bourgeois, dont le canton est essentiellement conservateur et agricole, après avoir déjà accordé un premier million, viennent d'attribuer encore 2,400,000 fr. à cette lutte.

Soyons réalistes. Recherchons toujours des solutions meilleures. Mais n'oublions pas que le mieux est l'ennemi du bien.

N'arrêtons pas la construction. En votant « oui » les 8 et 9 mars, on servira les intérêts bien compris de la jeunesse, jeunesse citadine comme jeunesse paysanne.

En votant « non », on ne fera rien d'autre que de favoriser, les autres régions du pays à nos dépens.

Je suis convaincu qu'un vote négatif aura des répercussions fâcheuses contrairement à toute notre économie. Georges BEGUIN.

CARNET DU JOUR

Université: Aula, 20 h. 30, conférence: « La situation charbonnière en Europe. »

Cinéma Rex: 20 h. 30, Infernales aventures du cavalier rouge. Studio: 20 h. 30, Les dix petits nègres. Apollo: 20 h. 30, Le pirate des mers. 15 h., La bataille silencieuse. Palace: 20 h. 30, L'affaire du oeilier de la reine. 15 h., La fille du puisatier. Théâtre: 20 h. 30, Danger de mort.

Une bonne action

C'est de faire connaître la Poudre LOUIS LEGRAS. Ce précieux remède calme les plus violents accès d'asthme, d'essoufflement, de toux des bronchites chroniques. Prix de la boîte: Fr. 1.82 dans toutes les pharmacies.

Grindelwald Dès maintenant et jusqu'à Pâques plus attrayant que jamais! La grande nouveauté! Télé-Siège Descentes de glaciers et excursions en haute-montagne dans la région du Faulhorn

APOLLO Tout le monde est d'accord: Un film magnifique! 2 DERNIERS JOURS Le pirate des mers EN TECHNICOLOR Jeudi, à 15 h.: Matinée à tarifs réduits MICHEL SIMON dans La bataille silencieuse d'après le roman « Le Poisson chinois »

DERNIERES DÉPÊCHES

La Norvège est disposée à reprendre les pourparlers avec l'Union soviétique

au sujet d'une revision éventuelle du traité du Spitzberg

OSLO, 4 (Reuter). — Le rapport de la commission des affaires étrangères sur la question du Spitzberg accueilli par le parlement norvégien au cours d'une séance à huis clos tenue à la mi-février, par 101 voix contre 150, a maintenant été remis pour publication. Il ressort de ce rapport que la Norvège est disposée à reprendre les pourparlers avec l'Union soviétique sur une revision éventuelle du traité du Spitzberg de 1922, reconnaissant la souveraineté de la Norvège sur les îles du Spitzberg. Ces pourparlers devront être poursuivis avec le consentement des puissances signataires du traité de 1922 à l'exception du Japon.

Les autres Etats signataires sont la Grande-Bretagne, les Dominions britanniques, les Etats-Unis, le Danemark, la Norvège, la Suède, l'Italie, la France et la Hollande. L'Union soviétique participe au traité depuis 1925, c'est-à-dire depuis le moment où la Norvège pris possession des îles en bonne et due forme.

De plus, il ressort des délibérations

de la commission des affaires étrangères qu'aucune négociation d'ordre militaire ne devra avoir lieu avec une seule puissance en ce qui concerne la défense des territoires sous souveraineté norvégienne. Le rapport cite la déclaration commune du 9 avril 1945, selon laquelle les gouvernements norvégien et soviétique considèrent que la neutralité du Spitzberg telle qu'elle est définie dans le traité de 1922 n'est plus conforme aux buts primitifs. D'après l'article 9 du traité de 1922, les territoires du Spitzberg ne doivent jamais servir à des buts stratégiques.

Le rapport de la commission dit ensuite qu'une autre approbation de ce principe est apparemment contraire aux intérêts des deux pays, lesquels s'efforcent de trouver une solution en ce qui concerne l'utilisation de ces îles dans des buts stratégiques, une solution qui favoriserait aussi bien la sécurité des deux pays qu'une extension régionale du réseau de la sécurité internationale.

AUTOUR DU MONDE en quelques lignes

En FRANCE, l'assemblée générale des cardinaux et évêques de France s'est ouverte hier matin à Paris.

M. Bollaert, ancien combattant de la guerre de 1914-1918, a été nommé haut commissaire en Indochine en remplacement de l'amiral Thierry d'Armenville.

En ITALIE, le gouvernement a été informé que la Grande-Bretagne renonçait à demander à l'Italie le paiement de 2,300,000 livres sterling que celle-ci lui devait à titre de réparations.

La police d'ATHENES a arrêté mardi 500 personnes en situation irrégulière. Les milieux de gauche assurent qu'il s'agit de dirigeants de l'E.A.M.

En BELGIQUE, M. Spaak, ministre des affaires étrangères, a déclaré qu'il souhaitait que la conférence de Moscou ne parvienne pas à régler le problème allemand car, dit-il, il est trop tôt pour faire la paix avec l'Allemagne.

La Foire de LEIPZIG, qui doit durer six jours a été inaugurée mardi. Les exposants sont au nombre de 12,000 alors qu'il n'y en avait que 240 l'année

dernière. Les autorités soviétiques ont ouvert leur zone aux commerçants des autres zones ainsi qu'aux correspondants de presse étrangers.

L'ensemble du réseau de chemins de fer en zone soviétique d'ALLEMAGNE a été déclaré zone interdite en raison du nombre croissant de vols de charbon dans les trains et sur les voies ferrées.

En AUTRICHE, un journal communiste laisse entendre que M. Kurt Schuschnigg, ancien chancelier, aurait des comptes à rendre devant la justice.

Une violente tempête de neige sévit sur les provinces orientales du CANADA. Le trafic est en partie paralysé.

Aux ETATS-UNIS, les pourparlers sur l'aide financière des Etats-Unis à la Grèce vont désormais se poursuivre directement entre les deux pays.

La conférence des juifs d'Amérique a soumis au Conseil des ministres des affaires étrangères la proposition que le traité de paix avec l'Allemagne envisage le versement de réparations au peuple juif.

Les sports

SKI

Karl Molitor remporte le titre de champion des Etats-Unis en descente

Après ses victoires à Woodstock, l'équipe suisse s'est rendue à Salt-Lake-City où elle s'est entraînée pendant trois semaines.

L'épreuve de descente comptant pour le titre de champion des Etats-Unis s'est déroulée dans les environs, très accidentés, d'Ordjon.

Chez les dames, une surprise assez considérable a été causée par la victoire très nette des deux sœurs canadiennes Wurtele, qui ont dominé en vitesse et en technique les autres concurrentes.

La première place est revenue à Roda Wurtele avec 2'26"4 devant Rhona Wurtele, à 2". La première Européenne a été Olivia Ansoni (Suisse), qui a franchi la ligne d'arrivée avec 17" de retard sur Roda Wurtele.

Chez les messieurs, un concurrent est ressorti très nettement du lot, c'est notre as national Karl Molitor qui, sans aucune chute et dans un style parfait, a réalisé de loin le meilleur temps, battant l'Américain d'origine norvégienne Alf Engen.

Karl Molitor a été crédité de 2'38"4 devant Alf Engen (Etats-Unis) 2'42"8 et Paul Valaer — dans un jour excellent — 2'44"9. Notre troisième concurrent, Eddy Rominger, a fait une chute en fin de parcours et il n'a pu se classer dans les quinze premiers.

NATATION

Nouveau record suisse

Au cours d'une rencontre Berne-Bâle, M. N. Schwetzer, de Bâle, a battu le record de Suisse des 100 m. brasse en 1'16"4 (ancien record 1'18"6).

NETROSVELT

Dragées

Amalgamsant naturel remarquable, contenant des hormones, régularisant les fonctions vitales. Cure complète de 100 dragées, Fr. 8.30 ica incl. Envoi discret et franco par Dr Netter, Pharmacie de Sainte-Luce, Lausanne. En vente dans toutes les pharmacies.

LOTTERIE ROMANDE tirage 15 mars 50.000 2 GAGNANTS PAR POCHETTE ET 10 AUTRES CHANCES

Emissions radiophoniques

Mercredi

SOTTENS et télédiffusion: 7.10 le salut musical. 7.15, inform. 7.20, classiques italiens. 10.10 émission radioscopique. 12.15, l'orchestre Cedric Dumont. 12.29, l'heure. 12.30, le rail, la route, les ailes. 12.45, inform. 12.55, ce soir pour vous. 13 h., musique récréative française. 13.15, Pelissier et Mélanide. 16.59, l'heure. 17 h., musique légère par l'ensemble Guy Marocco. 17.30, pour les jeunes. 18.15, les contes de la fée Crapette (X). 18.35, pièces classiques pour violon. 18.45, reflets d'ici et d'ailleurs. 19.15, inform. et programme de la soirée. 19.25, la situation internationale. 19.35, les goûts réunis. 20.05, poètes, à vos lyres. 20.25, concert par l'O.S.R. et Mme Annarosa Taddel, pianiste. 22.30, inform.

BEROMUNSTER et télédiffusion: 12.15, nouveaux disques. 12.40, musique populaire. 13 h., l'orchestre Cedric Dumont. 17 h., concert (Sottens). 17.30, pour Madame. 18 h., musique de films et d'opérettes. 18.15, petite fantaisie musicale. 19 h., l'orchestre Tony Bell. 19.25, communiqués. 19.40, écho du temps. 19.55, disques. 20 h., « Guyane », pièce en trois actes. 21.15, musique tchèque. 21.30, concert par le R.O.

Communiqués

Vente de l'Armée du Salut

Contrairement à l'habitude, elle ne durera qu'un jour, jeudi 6 mars. Ouverte le matin par un culte que présidera le brigadier Mosmann, elle se poursuivra jusqu'au soir. Un buffet bien garni fonctionnera l'après-midi. Nous recommandons particulièrement à nos amis le souper servi à la carte. La soirée sera agrémentée de musique et de chants. Vendredi soir, un gentill programme, avec ronde d'enfants, saynètes, etc., terminera la vente de cette année.

LAUSANNE Musée cantonal des beaux-arts Exposition 15 février - 16 mars 1947 40 ans d'art italien du « futurisme » à nos jours. Peintures - Sculptures - Livres d'art Dessins - Gravures

PALACE AUJOURD'HUI, à 15 heures Raimu - Fernandel dans LA FILLE DU PUISATIER de Marcel Pagnol Prix 1.—, 1.50 et 2.—

LA VIE NATIONALE

LE PROBLÈME DE L'ÉLECTRICITÉ

Le Conseil fédéral renonce à recevoir une délégation des communes du Rheinwald

Celles-ci ayant fait savoir qu'elles ne reviendraient pas en arrière

BERNE, 4. — Par décision du 29 novembre 1946, le Conseil fédéral a rejeté le recours formé par le consortium des usines d'Hinterrein et confirmé la thèse juridique du canton des Grisons et des communes du Rheinwald. En prenant cette décision, il savait que l'aménagement de l'usine d'Hinterrein, avec bassin d'accumulation à Splügen, ne serait dès lors possible que si les communes de Splügen, Medels et Nufenen, qui disposent des forces hydrauliques, reconnaissant l'état grave de notre approvisionnement en énergie électrique, octroyaient quand même, de leur propre chef, les concessions nécessaires.

C'est pourquoi à mi-janvier déjà, le Conseil fédéral s'est adressé aux communes du Rheinwald par l'intermédiaire du Petit conseil du canton des Grisons et leur a proposé une entrevue pour discuter l'ensemble du problème. Il désirait renseigner ces communes sur la gravité de la situation où nous nous trouvons dans le domaine de l'économie électrique et lui prier, une fois encore, d'examiner à quelles conditions elles seraient

en mesure de rendre possible l'aménagement du lac artificiel de Splügen en octroyant les concessions nécessaires.

Le Conseil fédéral donnait d'ores et déjà l'assurance aux communes qu'une solution satisfaisante serait donnée au problème de la compensation en nature à offrir à la population transférée. Il précisait qu'il était disposé à prêter son aide aux habitants obligés de chercher un nouveau lieu d'établissement.

Aucun arrangement n'est possible

Dans sa séance de mardi, le Conseil fédéral a pris connaissance de la réponse des communes du Rheinwald qui acceptent l'entrevue proposée. Elles précisent toutefois que la discussion ne doit en tout cas pas être considérée comme devant préparer la voie à des négociations. Les communes désirent simplement exposer à nouveau les raisons qui les ont amenées — et qui les amèneront également à l'avenir — à s'opposer au projet de lac artificiel. Dans ces circonstances, le Conseil fédéral estime inutile l'entrevue envisagée. Il regrette de devoir constater que dans ce cas également, ses efforts de conciliation sont restés vains.

Des négociations ont eu lieu à Berne pour examiner la situation des échanges commerciaux entre le Royaume-Uni et la Suisse

On communique officiellement:

Des négociations ont eu lieu à Berne du 24 février au 1er mars 1947 entre une délégation suisse et une délégation britannique. Elles avaient pour objet l'examen de l'accord monétaire anglo-suisse du 12 mars 1946, prévu à l'article 9 de cet accord, et de son fonctionnement pendant la première année d'application. Les deux délégations examineront également l'évolution probable des échanges commerciaux et du service des paiements pendant l'année contractuelle 1947-1948. Les paiements de la zone sterling en Suisse continueront vraisemblablement de se présenter en excédent, mais on a de bons raisons d'admettre que la balance des comptes marquera un redressement par rapport à l'année 1946-1947, les deux gouvernements se proposant d'intensifier dans toute la mesure du possible les importations en Suisse de marchandises du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du nord, ainsi que des autres pays de la zone sterling.

Les deux délégations ont également convenu de maintenir dans des limites appropriées le tourisme britannique en Suisse pendant les douze prochains mois. A cet effet, il sera nécessaire de maintenir les mesures de contrôle existantes. Les touristes devront donc se procurer à Londres, comme jusqu'ici, une autorisation spéciale pour obtenir en Suisse le paiement de leurs titres touristiques; ils toucheront, comme par le passé, les deux tiers sous forme de bons en nature et un tiers en espèces.

Les deux délégations présenteront un rapport à leurs gouvernements. On prévoit que les pourparlers se poursuivront prochainement.

Les élucubrations d'un comité

La presse suisse, à la suite d'un long communiqué de l'A.T.S. évoque la troisième attaque contre notre pays du « Comité international pour l'étude des questions européennes » à Londres, lequel s'en prend à nouveau à la Confédération au sujet notamment des avoirs des Allemands établis en Suisse. Le département politique avait déjà fait fi de ces allégations. On apprend que le fameux comité ne représente en réalité guère autre chose que son secrétaire, M. Robert Borel — de son vrai nom Hirsch. Le gouvernement britannique vient d'ailleurs de faire savoir qu'il ne basera jamais son attitude sur la foi des rapports d'un tel comité. Dans ces conditions, on comprendra — étant donné le rationnement du papier — que l'on ne s'attarde pas plus longtemps à ces élucubrations.

* L'automobile « Humber », qui a été au service du maréchal Montgomery, dans ses campagnes victorieuses du nord de l'Afrique, d'Italie et de France, est arrivée à Genève pour être exposée au Salon. Le maréchal lui-même l'a baptisée « Old faithful » (« vieux copain »), en reconnaissance des longs et fidèles services qu'elle lui a rendus.

A la commission des pleins pouvoirs du Conseil national.

BERNE, 4. La commission des pleins pouvoirs du Conseil national s'est réunie à Berne, le 4 mars. Elle a approuvé les projets d'arrêtés qui lui avaient été soumis pour consultation par le Conseil fédéral et qui constituent surtout une modification des dispositions en matière de pleins pouvoirs dans le sens d'une simplification ou d'une atténuation. Il s'agit des projets suivants:

Projet d'arrêté du Conseil fédéral modifiant l'arrêté du Conseil fédéral du 27 février 1945 concernant des mesures en vue de la protection de l'ordre constitutionnel et la levée des interdictions de partis; projet d'arrêté du Conseil fédéral relatif à des mesures extraordinaires dans le domaine de la protection légale des arts et métiers; projet d'arrêté du Conseil fédéral sur le prélèvement de surtaxes pour les entreprises ferroviaires et de navigation, prévoyant une modification légère des dispositions prévues dans le projet de gouvernement.

AVIS TARDIFS

L'Association du commerce de détail et l'Association pour le développement de Neuchâtel

recommandent à leurs membres la conférence qui aura lieu ce soir à 20 h. 30, à l'Aula de l'Université de M. François Michel, président de l'Office de répartition du charbon en France, sous les auspices de la Société neuchâteloise de science économique et de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, sur

la situation charbonnière en France

Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie Société neuchâteloise de science économique

Ce soir, à 20 h. 30 à l'Aula de l'Université Conférence de M. François MICHEL

Président de l'Office de répartition du charbon en France sur ce sujet:

La situation charbonnière en Europe

Entrée gratuite Suisse vivant au Congo, cherche, dans la région,

PENSION

pour ses trois enfants: deux garçons de 14 et 10 ans, désirant rester ensemble; et une fillette de 8 ans. Bons soins et vie de famille désirés. — Faire offres, avec prix de pension, à M. Léon Guye, Parcs 87, Neuchâtel.

CONSERVATOIRE

Aujourd'hui, à 17 heures

conférence Estreicher:

« La danse primitive »

Entrée: Fr. 2.—

Votation cantonale des 8 et 9 mars 1947

Citoyens, venez entendre CE SOIR,

à 20 h. 30, à la Rotonde

Léo DU PASQUIER

conseiller d'Etat

Jean-Louis BARRELET

conseiller d'Etat

JEAN-PIERRE DE MONTMOLLIN

député

COMITÉ RÉFÉRENDIAIRE.

Au Cercle libéral

Aujourd'hui, à 20 h. 30

M. E. WALTER, journaliste,

parlera des

championnats du monde de hockey sur glace

et de la situation à Prague

Invitation à tous les sportifs

RADION lave plus blanc

Grindelwald Descentes de glaciers et excursions en haute-montagne dans la région du Faulhorn

APOLLO Tout le monde est d'accord: Un film magnifique! 2 DERNIERS JOURS Le pirate des mers EN TECHNICOLOR Jeudi, à 15 h.: Matinée à tarifs réduits MICHEL SIMON dans La bataille silencieuse d'après le roman « Le Poisson chinois »

Une bonne action C'est de faire connaître la Poudre LOUIS LEGRAS. Ce précieux remède calme les plus violents accès d'asthme, d'essoufflement, de toux des bronchites chroniques. Prix de la boîte: Fr. 1.82 dans toutes les pharmacies.

LOTTERIE ROMANDE tirage 15 mars 50.000 2 GAGNANTS PAR POCHETTE ET 10 AUTRES CHANCES

LOTTERIE ROMANDE tirage 15 mars 50.000 2 GAGNANTS PAR POCHETTE ET 10 AUTRES CHANCES

Vous êtes DUR D'OREILLE? Faites comme tant de vos semblables Essayez l'appareil acoustique «MAICO» qui s'adapte à l'ouïe de chacun. Adressez-vous sans engagement à L'INSTITUT MAICO PLACE BEL-AIR 2 (3me étage) - Tél. (021) 3 81 60 LAUSANNE REÇOIT SUR RENDEZ-VOUS

LAUSANNE Musée cantonal des beaux-arts Exposition 15 février - 16 mars 1947 40 ans d'art italien du « futurisme » à nos jours. Peintures - Sculptures - Livres d'art Dessins - Gravures

PALACE AUJOURD'HUI, à 15 heures Raimu - Fernandel dans LA FILLE DU PUISATIER de Marcel Pagnol Prix 1.—, 1.50 et 2.—

PALACE 2 DERNIERS JOURS Viviane Romance dans L'affaire du collier de la reine Jeudi matinée à 15 heures Prix 1.—, 1.50 et 2.—



Une solution élégante

Tailler du savon en copeaux, le mêler à de la soude et à des produits de blanchiment, tout cela est bien trop compliqué. C'est une chose que l'on

pouvait encore admettre il y a 40 ou 50 ans, mais aujourd'hui, la ménagère moderne a une solution beaucoup plus élégante: elle achète Persil. Le paquet de Persil contient tout, mais vraiment tout ce qu'il faut pour réaliser un nettoyage parfait du linge, et, retenez bien ceci: Persil est de composition absolument soignée, une composition qui ne change pas et qui donne toujours une belle lessive.



Pour mieux laver

Persil

Henkel & Cie. S.A., Bâle

Trempez à l'eau, rincez au fil

PP 495b

A vendre
camionnette «Chevrolet»

charge utile 1000 kg., en parfait état.
S'adresser à Charles Robert, Peseux, téléphone 6 11 45.

résout les mucosités à travers la peau

soulage bientôt en cas de rhume tenace, toux, catarrhe pectoral, point à la poitrine, rhumatisme, sciatique, goutte, lombago

Baume Liberal

Tubes à fr. 2.50 et 4.-- dans les pharmacies

Un produit de la Galactina & Biomalt S. A. Belp

Les conférences de Belles-Lettres
VENDREDI 7 MARS 1947, à 20 h. 15
à la Grande salle des conférences

François Poncet
ancien ambassadeur de France à Berlin

PRÉSENTE

«HITLER TEL QUE JE L'AI CONNU»

Location « Au Ménestrel »

Phoshasel

le nouveau sel de cuisine qui...
calme les nerfs, active la digestion, augmente la teneur en calcium

Le paquet de 1 kg. Fr. 1.55

DROGUERIE **Burkhalter**
St-Maurice & NEUCHÂTEL
O. I. C. M. 11 328

FUMIER

A vendre environ 1500 pieds de fumier de ferme. S'adresser à Emile Aebi, Dombresson.

Un beau portrait

est toujours d'une réalisation délicate.

Adressez-vous au spécialiste

PHOTO ATTINGER

1, pl. Piaget - 3, pl. Purry NEUCHÂTEL

Passeports. Travaux de qualité.

OCCASION

Superbe dressoir en noyer galbé avec table à rallonge, six chaises et un divan. — S'adresser: Mme Widmer, Fontaines (Val-de-Ruz).

Avant d'acheter ou d'échanger un accordéon, consultez le spécialiste!

Choix superbe; tous les modèles ACCORDEONS MUSIQUE

M. JEANNERET
Tél. 5 14 66
Rue Matile 29
magasin: Seyon 28
NEUCHÂTEL

MOTO

avec side-car 500 TT, «Allegro», à vendre, faute d'emploi. Adresser offres écrites à M. T. 832 au bureau de la Feuille d'avis.

Votation cantonale des 8 et 9 mars 1947

Citoyens, votez

contre l'abus des subventions

VOTEZ NON

COMITÉ RÉFÉRENDIAIRE.

Bonnes occasions A VENDRE:

une moto-side-car pour transport, 10 Ps.;
un bassin-lavoir pour la lessive (double);
une petite armoire vitrée pour épicerie;
un petit malaxeur à beurre,
le tout en parfait état et bon marché.
Demander l'adresse du No 859 au bureau de la Feuille d'avis.

Les dernières créations en **colifichets** pour la saison nouvelle viennent d'arriver

Savoie-Petitpierre S. A.
RUE DU SEYON

Appel aux membres de la Colonie française et à leurs amis suisses

Tous les petits chanteurs à la Croix de Bois, qui seront à Neuchâtel le samedi 8 mars, n'ont pas encore trouvé une famille pour les accueillir pour le souper du samedi et la couche pour la nuit. Inscrivez-vous tout de suite à la Maison de France, Ecluse 38. Tél. 5 26 56. — Un grand merci d'avance.

DES LOGEMENTS D'ABORD

Le Canton de Neuchâtel serait-il **LE SEUL** de tous les cantons suisses à renoncer aux subventions fédérales pour la construction de logements ?

Vous pouvez voter oui puisque, de 1943 à 1946, l'impôt cantonal direct a rapporté environ 12 millions de plus que la somme budgétée

Tout le régime actuel de lutte contre la pénurie de logements est fixé et organisé par les autorités fédérales et par la législation fédérale

Si vous votez non les 8 et 9 mars, vous ferez uniquement un beau cadeau aux autres cantons qui se partageront notre part à laquelle nous aurons bien peu intelligemment renoncé !

Si vous votez non, rien ne sera changé au régime des subventions sauf ceci:
Les autres cantons construiront encore un peu plus ... et nous plus du tout

Votez OUI les 8 et 9 mars 1947

Comité cantonal de lutte contre la pénurie de logements

A NEUCHÂTEL ET DANS LA RÉGION

Nominations

La chancellerie d'Etat nomme communi- Dans sa séance du 4 mars 1947, le Conseil d'Etat a nommé Mme Fernande Roulet...

LA VILLE

AU JOUR LE JOUR

La vie sans journaux...

Depuis près de deux semaines, la capitale française est privée de journaux. Imaginons un peu quelle serait notre vie si nous nous trouvions aussi, soudain, sans quotidiens.

L'atmosphère familiale en est du coup toute changée. Madame est nerveuse, très nerveuse.

Toutes sortes de problèmes se posent à elle: qui donc est mort, qui donc est né? Où trouverai-je une pension pour mon fils? J'ai besoin d'une table d'occasion, mais, hélas! plus de journaux, plus d'annonces...

Monsieur, lui, est irrité, d'une haine massacrante, à ne pas toucher avec des pincettes; les nouvelles politiques, les querelles internationales sur lesquelles se déversait la quantité quotodienne de mauvaise humeur...

Et plus de feuilleton. Ce n'est pas encore aujourd'hui que Madame saura si l'héroïne tombera dans les bras de héros et Monsieur ignorera encore longtemps si le filon a réussi à se sortir de la conjoncture délicate où il se trouvait.

Seule, l'humeur de bébé reste invariable: il jase une partie de la journée et l'autre partie, il crie. Autrefois, c'est-à-dire au temps, bémol des journaux, personne ne se demandait pourquoi il criait, ses cris étaient interprétés comme un besoin, voilà tout...

La table du salon est vide sans le journal quotidien, la radio, par contre, marche sans arrêt, ce qui ne contribue pas à clarifier l'atmosphère.

Plus de « sales canards »... eh, eh, ce ne serait pas si drôle, n'est-ce pas? Chère « Feuille d'avis » de notre cœur... reste avec nous. NEMO.

Nouvelles des deux artilleurs blessés

L'état des deux victimes de l'accident du 1er mars était hier encore stationnaire. Il semble qu'il doive évoluer favorablement. Il faut compter encore une quinzaine de jours avant qu'on puisse se rendre compte des suites exactes que pourront avoir les brûlures du premier et du second degré dont ils souffrent.

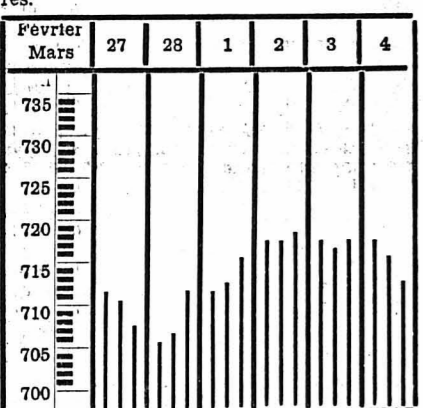
Dans notre numéro de demain, nous renseignerons nos lecteurs sur l'aide financière envisagée pour secourir ces deux malheureux, question qui a été soulevée également hier soir au Conseil général de la ville.

La convention avec « Gillette S. A. » est signée

Nous avons annoncé récemment la décision prise par une grande entreprise anglo-saxonne, la société Gillette S. A., de s'établir à Neuchâtel. La convention entre cette société et la ville a été signée hier à Beau-Rivage en présence des intéressés, dirigeants de l'entreprise et des représentants de l'autorité communale. On sera heureux de la conclusion de cette brillante affaire.

Observations météorologiques

Observatoire de Neuchâtel. - 4 mars. Température: Moyenne: 0,8; min.: -4,0; max.: 5,7. Baromètre: Moyenne: 715,4; min.: 714,5; max.: 716,3. Vent dominant: Forcé; calme. Etat du ciel: couvert à très nuageux le matin; ensuite, couvert. Neige pendant la nuit. Petite averse de pluie à 8 h. 15 et faible pluie à partir de 17 heures.



Niveau du lac, du 3 mars, à 7 h.: 429,35 Niveau du lac du 4 mars, à 7 h.: 429,37

Prévisions du temps: Versant nord des Alpes: au nord des Alpes, dans l'est, pour le moment faible régime de foehn. Cependant, en général très nuageux à couvert. Au cours de la nuit et de mercredi, pluies intermittentes. Versant de sud-ouest se renforçant. Probablement quelques précipitations orageuses. Amélioration au cours de la journée avec quelques éclaircies. Température encore en hausse.

Versant sud des Alpes: généralement nuageux à couvert, avec quelques précipitations.

Naissances

Monsieur et Madame Paul SCHROEDER, leur petite Françoise et Madame Henri Ganguillet ont la grande joie d'annoncer la naissance de leur fille, sœur et arrière-petite-fille

Christiane - Denise 3 mars 1947 Neuchâtel

UNE AFFAIRE MOMENTANÉMENT LIQUIDÉE

Le Conseil général adopte les conclusions du rapport de la commission chargée d'examiner les relations entre la ville et les sociétés d'électricité

La séance est ouverte à 20 heures, sous la présidence de M. Jean Uebersax, président, à l'hôtel de ville. Le conseil aborde d'abord l'examen du rapport de la commission chargée, le 4 février de l'an dernier, d'étudier les relations entre la ville de Neuchâtel et les sociétés d'électricité.

Un exposé du président de la commission

Le président de la commission, M. Spinner (soc.), donne des explications sur les difficultés auxquelles se sont heurtés les commissaires qui ont consacré 80 heures en tout à ce travail, sans toucher... un sou!

M. Spinner aborde la question des responsabilités encore engagées à cette heure. Ce qui remonte à plus de dix ans en arrière est présent. Parmi les engagements pris depuis 1937, seuls ceux où il y a eu dommage pour la commune entrent en ligne de compte.

M. Spinner espère, poursuit le président de la commission, n'avoir aucun amortissement à opérer sur le solde de cette créance. Mais la commune a perdu 12.500 fr. sur les actions qu'elle détient dans cette société.

La commission constate que les dispositions légales n'ont pas été observées dans certains cas, notamment lors de la vente de la deuxième proposition de la commission d'électricité de juin 1939 et de mai 1945, lors des prêts consentis

à cette entreprise en 1936 et 1941, lors de toutes les souscriptions d'Exel, lors des prêts consentis à Exel. Elle estime qu'il est nécessaire dès lors d'établir une discrimination entre les opérations financières d'intérêt public et celles se rapportant à des sociétés dont le but lucratif est d'ordre privé.

La discussion

M. Daniel Liniger (soc.) expose les raisons pour lesquelles il a signé le rapport avec réserves. Il aurait voulu voir y figurer les deux points suivants: la question du cumul de M. Emmanuel Borel et la croyance dans laquelle il est que l'on a voulu soustraire la connaissance de l'autorité législative le prêt consenti à Exel.

M. Edm. Bourquin (rad.) n'est pas d'accord avec le rapport. Il est facile après coup de faire des reproches à certains hommes. Il faut se replacer à l'époque où ces hommes ont dû prendre des responsabilités en ce qui concerne la production de l'énergie électrique dont le canton de Neuchâtel est très pauvre.

M. Georges Béguin, chef du dicastère des travaux publics, est convaincu que le tracé envisagé est le bon; celui-ci doit arriver jusqu'en ville. C'est l'intérêt de Neuchâtel, et du commerce en particulier, que les transports du Val-de-Ruz aient leur point d'aboutissement en plein centre, ceci d'autant plus que la liaison avec les Cadolles est résolue par ailleurs.

M. Raymond (trav.) relève que ce sera un premier pas pour faire cesser la carence de l'hôtellerie à Neuchâtel. M. Martin (rad.) voudrait des précisions au sujet de la transformation du café du Théâtre. Il lui est répondu que le Conseil communal n'a pas abandonné ce projet.

M. P. Röthlisberger (lib.) explique son vote qui sera négatif. La commission d'urbanisme n'a pas encore pu se prononcer sur le projet. Une controverse s'éleva entre MM. Campell (lib.) et Rognon, chef du dicastère des finances, sur l'affectation du fonds résultant de la vente que M. Campell voudrait voir consacrer aux amortissements et que le Conseil communal entend verser au « Fonds pour l'amélioration de l'habitation ».

M. J.-J. DuPasquier (lib.) demande des garanties d'ordre esthétique pour l'édification du futur hôtel de la place Piaget. M. P. Röthlisberger (lib.) explique son vote qui sera négatif. La commission d'urbanisme n'a pas encore pu se prononcer sur le projet.

M. P. Röthlisberger (lib.) explique son vote qui sera négatif. La commission d'urbanisme n'a pas encore pu se prononcer sur le projet.

M. P. Röthlisberger (lib.) explique son vote qui sera négatif. La commission d'urbanisme n'a pas encore pu se prononcer sur le projet.

M. P. Röthlisberger (lib.) explique son vote qui sera négatif. La commission d'urbanisme n'a pas encore pu se prononcer sur le projet.

M. P. Röthlisberger (lib.) explique son vote qui sera négatif. La commission d'urbanisme n'a pas encore pu se prononcer sur le projet.

M. P. Röthlisberger (lib.) explique son vote qui sera négatif. La commission d'urbanisme n'a pas encore pu se prononcer sur le projet.

M. P. Röthlisberger (lib.) explique son vote qui sera négatif. La commission d'urbanisme n'a pas encore pu se prononcer sur le projet.

M. P. Röthlisberger (lib.) explique son vote qui sera négatif. La commission d'urbanisme n'a pas encore pu se prononcer sur le projet.

M. P. Röthlisberger (lib.) explique son vote qui sera négatif. La commission d'urbanisme n'a pas encore pu se prononcer sur le projet.

M. P. Röthlisberger (lib.) explique son vote qui sera négatif. La commission d'urbanisme n'a pas encore pu se prononcer sur le projet.

M. P. Röthlisberger (lib.) explique son vote qui sera négatif. La commission d'urbanisme n'a pas encore pu se prononcer sur le projet.

M. P. Röthlisberger (lib.) explique son vote qui sera négatif. La commission d'urbanisme n'a pas encore pu se prononcer sur le projet.

M. P. Röthlisberger (lib.) explique son vote qui sera négatif. La commission d'urbanisme n'a pas encore pu se prononcer sur le projet.

M. P. Röthlisberger (lib.) explique son vote qui sera négatif. La commission d'urbanisme n'a pas encore pu se prononcer sur le projet.

M. P. Röthlisberger (lib.) explique son vote qui sera négatif. La commission d'urbanisme n'a pas encore pu se prononcer sur le projet.

M. P. Röthlisberger (lib.) explique son vote qui sera négatif. La commission d'urbanisme n'a pas encore pu se prononcer sur le projet.

M. P. Röthlisberger (lib.) explique son vote qui sera négatif. La commission d'urbanisme n'a pas encore pu se prononcer sur le projet.

M. P. Röthlisberger (lib.) explique son vote qui sera négatif. La commission d'urbanisme n'a pas encore pu se prononcer sur le projet.

M. P. Röthlisberger (lib.) explique son vote qui sera négatif. La commission d'urbanisme n'a pas encore pu se prononcer sur le projet.

M. P. Röthlisberger (lib.) explique son vote qui sera négatif. La commission d'urbanisme n'a pas encore pu se prononcer sur le projet.

M. P. Röthlisberger (lib.) explique son vote qui sera négatif. La commission d'urbanisme n'a pas encore pu se prononcer sur le projet.

Echos du Premier Mars dans la région

Au Landeron (c) Pas de manifestation officielle organisée au Landeron, chacun se réserve pour l'année prochaine Samedi soir, la Société de musique a joué quelques morceaux en divers endroits de la localité, un cortège étant impossible en raison de l'état verglacé des chemins.

A Pesoux (c) La traditionnelle fête du 1er mars s'est déroulée avec beaucoup de modestie à Pesoux.

Le vendredi soir alors que notre fanfare jouait la retraite à travers le village, les adhérents de deux partis politiques se groupaient autour de leurs chefs. Les libéraux se retrouvaient à l'hôtel de la Gare de Corelles. Les radicaux rompaient cette fois-ci la coutume... de ne rien faire du tout, avaient coté leurs membres à assister à un souper-séjour au restaurant Métropole, au cours duquel M. Marcel Gauthier, de Pesoux, fit un tour d'horizon dans le cadre communal et M. Victor Hauser, de Vauxmarais, parla des nombreux projets et arrêtés en vigueur sur le plan cantonal.

Le jour du 1er mars la diane fut jouée dans les différents quartiers. Une journée favorable aux sports s'annonça, aussi est-ce par centaines que les amateurs de sports d'hiver se rendirent sur les pentes enneigées de notre Jura.

A Boudry (c) Vendredi dernier, notre fanfare a parcouru les rues de la ville en jouant la retraite, rappelant aux Boudryens que la république neuchâteloise allait entrer dans sa centième année.

Les différents partis politiques ont eu leurs banquets traditionnels et les membres de l'Union chrétienne ont mangé des lapins, gras à souhait. Quant à la Croix-Bleue, elle a offert sa soirée habituelle, où chœurs, musique, dialogue, ronde enfantine et pièce de théâtre. La nuit de Noël, tout cela avec enthousiasme par le groupe littéraire d'Yverdon, ont fait passer d'agréables instants aux auditeurs.

A Chézard-Saint-Martin (c) Rompant la tradition, les partis politiques de notre commune ont célébré le premier Mars chacun pour son propre compte, les radicaux la veille, les libéraux samedi soir. Tandis que les radicaux n'avaient pas d'orateurs invités, les libéraux avaient fait appel à M. Chs Borel, député, à la Chaux-de-Fonds, qui traita le sujet de son « tour d'horizon » politique et économique avant le centenaire. Un nombreux public a assisté aux deux manifestations.

A la Brévine (c) Vendredi 28 février et samedi 1er mars, la neige n'a pas cessé de tomber; le vent soufflait en rafales.

Malgré ces circonstances défavorables, la manifestation organisée par le P.P.N. a obtenu un vrai succès. La recette a dépassé 2800 fr. et laissera un fort joli bénéfice. Au cours de l'après-midi de samedi, la fanfare « L'Avenir » a donné un concert très apprécié. M. Fritz Matthey, substitut du préfet des Montagnes, a prononcé un discours plein d'humour, qui a été fort applaudi par le public nombreux, réuni dans la grande salle.

A Yverdon (c) Samedi soir, les membres de la Société neuchâteloise étaient réunis dans leur local, l'hôtel de la Paix, pour célébrer le nonante-neuvième anniversaire de l'indépendance neuchâteloise.

La grande salle recevait une cinquantaine de convives. Après le banquet, agréablement de morceaux d'accordéon joués par un groupe d'enfants, M. Perrin-Jaquet, président, salue l'assemblée, remercie M. Paillet, hôtelier pour l'excellent menu qu'il nous a servi et donne la parole à M. Hillebrand pour le toast à la patrie, suivi de l'hymne neuchâtelois chanté avec ardeur par toute la salle. Un groupe d'acteurs amateurs applaudit la note mal avec quelques sketches très applaudis. Puis, c'est le bal, entrecoupé de jeux qui firent la joie des non-danseurs et qui, jusqu'au matin, sous la conduite d'un major de table en verve, entraînaient les couples dans une atmosphère pleine d'entrain et de franche camaraderie.

Mademoiselle Marie Schmutz, à Fahrwangen; Mademoiselle Julie Schmutz; Monsieur et Madame Albert Schmutz et leur fille Eliane, à Zurich; Monsieur et Madame Auguste Schmutz-Derron et leurs enfants, Alexandre, Bernard-Auguste et Antoinette, à Praz; Monsieur Jacques Fellmann, à Fahrwangen; Mademoiselle Nelly Fellmann, à Berne, les familles parentes et alliées au Vully et en Amérique, ont le grand chagrin de faire part du décès de

Madame Louise SCHMUTZ née FELLMANN

leur chère mère, grand-mère, sœur et parente, enlevée à leur tendre affection après quelques jours de maladie dans sa 81me année.

Praz-Vully, le 4 mars 1947. Mon âme, bénis l'Eternel et n'oublie aucun de ses bienfaits.

L'ensevelissement aura lieu à Praz, jeudi 6 mars, à 14 heures.

Le soir étant venu, Jésus dit: Passons à l'autre rive. Marc IV, 35.

Madame A. Iolphe Capt-Gaillie; Madame et Monsieur Frank-Amann-Capt et leurs enfants: Jean, Françoise et Michèle, à Evillard; les enfants de feu Daniel Capt, à Colombier, à Zurich et à Neuchâtel; Madame veuve Jules Capt, à Colombes (Seine); Madame Arthur Jearrichard et ses enfants, à Colombier; Monsieur Jules Jearrichard, à Morat; les enfants de feu Georges Jearrichard, à Boveresse; Madame Louise Chausse-Gaillie et ses enfants, en France; les enfants de feu Constant Genet-Gaillie, à Neuchâtel et à Zurich; Madame Paul Favre-Gaillie et ses enfants, à Neuchâtel et à Lausanne, ainsi que les familles alliées, ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher époux, père, beau-père, grand-père, beau-frère, oncle et parent

Monsieur Adolphe CAPT

que Dieu a repris à Lui, le 3 mars, dans sa 79me année, après une longue maladie vaillamment supportée.

Heureux ceux qui procurent la paix, car ils seront appelés enfants de Dieu. Domicile mortuaire: Colombier, Creux-du-Sable 3.

L'incinération aura lieu jeudi 6 mars, à midi, à Neuchâtel. Culte au crématoire.

Prère de ne pas faire de visites.

genre d'opérations qu'il est amené à réaliser, quelles sont celles qu'il peut faire à lui seul et quelles sont celles pour lesquelles il doit en référer au Conseil général.

Souscription de cent actions de la Compagnie du chemin de fer du Val-de-Ruz

Le Conseil communal demande à être autorisé à souscrire cent actions nouvelles de 500 fr. de l'entreprise réorganisée du régional du Val-de-Ruz. M. Urech (trav.) regrette que l'éventualité de faire passer un autobus par la vieille route de Valangin n'ait pas été retenue. Comment se fait-il que la Compagnie des tramways ait imposé à la ville une situation qui n'est pas favorable à celle-ci?

M. Campell (lib.) dit que son groupe appuie le projet. Il voudrait seulement que la commune ait son représentant au sein de cette entreprise. Il dépose un amendement envisageant un amortissement des actions souscrites.

M. Georges Béguin, chef du dicastère des travaux publics, est convaincu que le tracé envisagé est le bon; celui-ci doit arriver jusqu'en ville. C'est l'intérêt de Neuchâtel, et du commerce en particulier, que les transports du Val-de-Ruz aient leur point d'aboutissement en plein centre, ceci d'autant plus que la liaison avec les Cadolles est résolue par ailleurs. L'intention est donc conforme aux intérêts généraux de la ville. Par ailleurs, M. Béguin estime prématuré l'amendement de M. Campell, qui retire alors sa proposition. L'arrêté est accepté par 27 voix.

Echanges et ventes de terrains

Le Conseil général consacre ensuite un bref débat à divers arrêtés concernant l'échange et la vente de divers terrains. Il s'agit en premier lieu d'un arrêté concernant un échange à la Maladière, permettant à un minimum de frais l'aménagement de tout un quartier, solution bien préférable à l'expropriation. L'arrêté est accepté par 31 voix.

Il en est de même de celui prévoyant l'acquisition d'un terrain à Serrières, qui coupe dans sa longueur ceux appartenant déjà à la commune. L'arrêté concernant la vente de terrain à Maujolia est également voté. Une discussion s'éleva en revanche au sujet de la vente d'un terrain à la place Piaget pour le futur hôtel des Alpes, avec octroi d'un prêt hypothécaire en deuxième rang.

M. Raymond (trav.) relève que ce sera un premier pas pour faire cesser la carence de l'hôtellerie à Neuchâtel.

M. Martin (rad.) voudrait des précisions au sujet de la transformation du café du Théâtre. Il lui est répondu que le Conseil communal n'a pas abandonné ce projet. C'est même celui-ci qui a fait « partir » l'initiative privée. Aujourd'hui c'est un minimum de cent lits supplémentaires que la ville a besoin. Les transformations qui affecteront le café du Théâtre laisseraient, le cas échéant, de côté le problème hôtelier, si l'initiative privée travaille suffisamment dans ce secteur à l'avenir.

M. J.-J. DuPasquier (lib.) demande des garanties d'ordre esthétique pour l'édification du futur hôtel de la place Piaget.

M. P. Röthlisberger (lib.) explique son vote qui sera négatif. La commission d'urbanisme n'a pas encore pu se prononcer sur le projet.

M. P. Röthlisberger (lib.) explique son vote qui sera négatif. La commission d'urbanisme n'a pas encore pu se prononcer sur le projet.

M. P. Röthlisberger (lib.) explique son vote qui sera négatif. La commission d'urbanisme n'a pas encore pu se prononcer sur le projet.

M. P. Röthlisberger (lib.) explique son vote qui sera négatif. La commission d'urbanisme n'a pas encore pu se prononcer sur le projet.

M. P. Röthlisberger (lib.) explique son vote qui sera négatif. La commission d'urbanisme n'a pas encore pu se prononcer sur le projet.

M. P. Röthlisberger (lib.) explique son vote qui sera négatif. La commission d'urbanisme n'a pas encore pu se prononcer sur le projet.

M. P. Röthlisberger (lib.) explique son vote qui sera négatif. La commission d'urbanisme n'a pas encore pu se prononcer sur le projet.

M. P. Röthlisberger (lib.) explique son vote qui sera négatif. La commission d'urbanisme n'a pas encore pu se prononcer sur le projet.

M. P. Röthlisberger (lib.) explique son vote qui sera négatif. La commission d'urbanisme n'a pas encore pu se prononcer sur le projet.

M. P. Röthlisberger (lib.) explique son vote qui sera négatif. La commission d'urbanisme n'a pas encore pu se prononcer sur le projet.

M. P. Röthlisberger (lib.) explique son vote qui sera négatif. La commission d'urbanisme n'a pas encore pu se prononcer sur le projet.

M. P. Röthlisberger (lib.) explique son vote qui sera négatif. La commission d'urbanisme n'a pas encore pu se prononcer sur le projet.

M. P. Röthlisberger (lib.) explique son vote qui sera négatif. La commission d'urbanisme n'a pas encore pu se prononcer sur le projet.

M. P. Röthlisberger (lib.) explique son vote qui sera négatif. La commission d'urbanisme n'a pas encore pu se prononcer sur le projet.

M. P. Röthlisberger (lib.) explique son vote qui sera négatif. La commission d'urbanisme n'a pas encore pu se prononcer sur le projet.

M. P. Röthlisberger (lib.) explique son vote qui sera négatif. La commission d'urbanisme n'a pas encore pu se prononcer sur le projet.

M. P. Röthlisberger (lib.) explique son vote qui sera négatif. La commission d'urbanisme n'a pas encore pu se prononcer sur le projet.

M. P. Röthlisberger (lib.) explique son vote qui sera négatif. La commission d'urbanisme n'a pas encore pu se prononcer sur le projet.

M. P. Röthlisberger (lib.) explique son vote qui sera négatif. La commission d'urbanisme n'a pas encore pu se prononcer sur le projet.

UN PROCÈS DE PRESSE AU TRIBUNAL DE POLICE

Hier matin, M. Raymond Jeanprêtre a présidé une audience du tribunal de police, au début de laquelle on vit défiler une trentaine de personnes, qui n'avaient pas payé leur taxe militaire. Certains cas ont été liquidés, d'autres seront examinés à nouveau prochainement et les accusés pourront faire valoir des moyens de preuves dont ils ont fait état verbalement hier matin.

Puis le juge appela à la cause F.-L. Schulé, ancien journaliste, que nos lecteurs connaissent particulièrement bien, puisqu'il s'agit de l'ancien rédacteur en chef de la « Feuille d'avis de Neuchâtel ». Octogénaire, toujours alerte et qui, après la belle carrière que l'on sait, a mérité sa retraite, M. Schulé est resté un attentif redresseur de torts et il lui arrive de reprendre la plume pour dénoncer avec vigueur des injustices qui viennent à sa connaissance.

C'est ainsi que le 23 novembre 1946, M. Schulé publiait dans ce journal, sous le titre « La justice, aie! », un article où il commentait les suites judiciaires données à une affaire de falsification de vins dans le canton de Schaffhouse. Lors d'un premier jugement, prononcé par un tribunal schaffhouseois, les coupables, à la charge desquels on avait retenu les préventions de fraude et d'escoquerie, avaient été condamnés à une peine d'un an de pénitencier, sans sursis, à 20.000 francs d'amende et à deux ans de privation de droits civiques.

En seconde instance, la cour suprême du canton de Schaffhouse a maintenu l'amende, mais a réduit les peines d'emprisonnement à six mois, avec sursis. Le tribunal fédéral avait confirmé ce second jugement, où l'inculpation d'escoquerie avait été abandonnée.

Le journaliste neuchâtelois, relevant cette différence d'appréciation, s'en étonnait et laissait entendre que, seules des finesses de procédure avaient pu justifier des jugements si différents en matière de science et de conscience — si dissemblables. La loi devait présenter sur quelques points des imperfections et, en conscience, porte-parole de l'opinion publique, M. Schulé avait estimé de son devoir de le dire. C'est donc bien la loi, et non pas les juges, qui fut incriminée par l'accusé.

Mais les cinq juges de la cour suprême schaffhouseois, arrêtant à deux phrases de l'article, ont cru comprendre qu'on portait atteinte à leur honorabilité — et ils ont — déposé une

plainte pour diffamation. Ils avaient tenté une démarche auprès de M. Schulé l'invitant à exprimer par écrit ses regrets. L'accusé, estimant qu'il avait rien à se reprocher, ne pouvait rétracter des pensées qu'il n'avait pas exprimées, et il a préféré le plein jour qu'il apportera à cette affaire le jugement du tribunal de police neuchâtelois.

Huit témoins — dont deux professeurs honoraires de notre Université — viennent dire l'impression que leur a faite la lecture de l'article incriminé. Les deux passages sur lesquels les juges schaffhouseois fondent leur accusation ne peuvent être interprétés que d'une seule façon par qui connaît la langue française.

Concluant les témoins, il n'a pas été question de soupçonner les juges de corruption. En revanche, tous les lecteurs ont eu le sentiment que, pour permettre une telle marge entre les deux jugements, la loi devait être insuffisante.

Après avoir repris ces arguments, l'avocat de l'inculpé souligna de son côté que le droit de critique étant reconnu et consacré dans notre pays, M. Schulé n'a fait que son devoir en commentant une anomalie. La presse a pour mission d'informer le public le plus objectivement possible.

Un journaliste a le droit de prendre position sans un débat, de discuter, d'approuver ou de blâmer. En s'exprimant librement sur cette question de falsification de vins et sur les deux jugements, qui lui ont servi de conclusions, le journaliste intègre qu'on admire en M. Schulé, n'a fait que son devoir. En conclusion de sa plaidoirie, le mandataire de la défense, rappelle les longs et brillants états de service de son client.

L'avocat des plaignants avait reproché auparavant à M. Schulé le manque d'exactitude des renseignements dont il s'est servi pour rédiger son article. Il l'accuse d'avoir outrepassé les droits que donne aux journalistes le statut de liberté de la presse. Il conclut à la culpabilité de M. Schulé, tout en précisant que les juges schaffhouseois renouaient à faire valoir des conclusions civiles.

La défense, pour sa part, demande l'acquiescement de M. Schulé, d'autant plus que si un doute subsistait dans l'esprit du juge neuchâtelois, il devrait profiter à l'accusé.

Il était près de midi et demie lorsque se termina l'administration des preuves. C'est la raison pour laquelle le jugement ne sera prononcé que dans une semaine.

VIGNOBLE SAINT-AUBIN

Après une arrestation

A propos de l'information que nous avons publiée récemment sur l'arrestation de H. R., on nous prie de préciser que cette arrestation a été opérée pour d'autres raisons que le cambriolage et les vols de chalets dans lesquels R. n'est pas impliqué. Celui-ci a d'ailleurs été relâché.

LE LANDERON

Caisse de crédit mutuel

(c) Une nouvelle assemblée, organisée la semaine dernière, a pris connaissance des statuts et des conditions d'adhésion à l'Union suisse des caisses de crédit. A l'issue de la discussion, la formation définitive d'un groupement fut décidée et les membres des comités de direction et de surveillance nommés séance tenante. M. Jacot-Guillarmod, instituteur, est désigné comme caissier et le début de son activité est fixée au 31 mars 1947.

Monsieur Oscar Morel, aux Hauts-Genèveys; Monsieur et Madame Jean Morel-Rosset et leur fils, aux Hauts-Genèveys; Madame et Monsieur Henri Schneider-Morel et leur fils, à Lucerne; Mademoiselle Juliette Muller, à la Chaux-de-Fonds; Madame Marie Muller, à la Chaux-de-Fonds, ainsi que les familles Morel, Muller, Monnier, Guyot, Bopp, Boillot, Racine, et les familles parentes et alliées, ont la profonde douleur de faire part du décès de

Madame Emma MOREL née MULLER

leur chère épouse, mère, belle-mère, grand-maman, sœur, belle-sœur, tante et parente, que Dieu a reprise à Lui, à l'âge de 73 ans, après une longue et pénible maladie.

Même quand je marcherais dans la vallée de l'ombre de la mort, je ne craindrais aucun mal, car Tu es avec moi, c'est Ton bâton et Ta houlette qui me consolent.

L'incinération, sans suite, aura lieu le jeudi 6 mars, à 15 heures, au crématoire de la Chaux-de-Fonds.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part

Repose en paix.

Monsieur Georges Lardon, à la Chaux-de-Fonds; Madame et Monsieur Louis Steininger-Limito, à Neuchâtel; Monsieur et Madame Louis Steininger-Rougemon et leur fils André, à Comondrèche; Monsieur et Madame René Steininger-Debely, à Neuchâtel; Monsieur et Madame Charles Limito, à la Chaux-de-Fonds, ainsi que les familles parentes et alliées, ont la douleur de faire part du décès de